



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Jeudi 30 avril 20h00
Grande Salle du Motty**

Présidence : Mme Daniela Miéville – president.conseil@ecublens.ch
Scrutateurs : Mme Jade Hänni et M. Claudio Eyrauch
Secrétaire : Mme Silvana Passaro – silvana.passaro@ecublens.ch
Secrétaire suppl : Mme Fiona Calame – fiona.calame@ecublens.ch
Huissière : Mme Katia Izzo

Ordre du jour – Modifié

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 12 décembre 2025**
5. **Assermentation / Election**
6. **Rapport-Préavis 2026/03 : Modification du Règlement du Conseil communal d'Ecublens — Réponse au projet de modification de l'art. 40 al. 1 du Règlement du Conseil communal déposé par M. le Conseiller Jean-Paul Dudt**
7. **Rapport-Préavis 2026/04 : Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Maya Frühauf « Quel est le potentiel d'un plan de mobilité pour l'administration communale d'Ecublens ? »**
8. **Droit d'initiative**
(postulat – motion – projet de règlement ou de décision – interpellation – vœu – question)
 - a. Développement du postulat de Mme la Conseillère Valérie Bernier : Comment peut-on renforcer les dispositifs communaux d'accès au logement à Ecublens ?
 - b. Développement du postulat de Mme la Conseillère Nathalie Yéghen-Yürüten : Et si une mesure simple améliorerait le climat d'apprentissage dans les écoles ? Des fruits et légumes pour bien grandir et réussir à l'école ?

- c. Développement de l'interpellation urgente de Mme la Conseillère Cindy Cofano : « la sécurisation des trajets scolaires aux abords de la buvette du terrain de foot et de l'abri PC ».
- d. Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Belyse Nahimana : « Racisme structurel au sein de la police : comment évaluer les risques de dérapage et sécuriser la population d'Ecublens? »
- e. Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb : « Ecublens compte bientôt 15'000 habitants, que fait la police ? ».

9. Communications municipales

- a. Communications écrites
- b. Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité
- c. Communications orales

10. Divers

Mme la Présidente

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Madame l'Huissière,

Monsieur le Technicien,

Mesdames les Secrétaires,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre Conseil communal de ce jeudi 30 avril. Il s'en est passé des choses depuis notre dernier Conseil.

1. Appel

Je passe sans plus tarder la parole à Mme la Secrétaire, Silvana Passaro. Je prie chaque Conseillère et Conseiller de répondre « présent » à l'annonce de son nom et d'actionner sa zapette à l'aide du bouton entrée.

⇒ L'appel annonce la présence de 54 Conseillères et Conseillers sur 74. 20 personnes se sont excusées dont 1 Conseiller arrive plus tard.

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. La majorité est maintenant fixée à 28.

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Giuseppe Alongi, Sandra Chevalley, Mattia De Cagna, Carla Della Vecchia, Deborah Demontis, Jean-Paul Dudt, Ophély Gabriel, Michel Haradhun, Naser Iseni, Tony Manière, Sergio Mucaria Belyse Nahimana, Serge Nicod, Antonio Puga, Stéphane Raveau, Nancy Raveau-Golay, Didier Realini, Diego Rindisbacher, Nicolas Schnorhk

M. le Conseiller Michele Mossi arrive plus tard.

2. Communication du Bureau

Je passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir les communications du Bureau :

Au chapitre des communications du Bureau

Comme dit en préambule, il s'en est passé des choses depuis notre dernier Conseil. Cette période a été chargée en émotions ; entre la campagne électorale pour les élections du Conseil, celles pour la Municipalité, les votations fédérales et les élections cantonales.

Je tenais à remercier toutes les personnes présentes lors du dépouillement du 8 mars, qui sans elles les résultats n'auraient pas pu être rendus publics dans ces délais. :

- Mme la Conseillère Anuta Pichon qui a assuré la Présidence,
- les membres du Bureau, Mmes Fiona Calame, Jade Hänni, Carla Della Vecchia et M. Claudio Eyrauch
- les responsables de groupes, MM les Conseillers Gérald Lagrive, Daniel Sage et Bernard Cottier,
- tous les dépouilleurs, aussi bien dans la Grande Salle que ceux au Bureau de Vote,
- M. Florent Durussel, Huissier du Conseil communal, Mme Nathalie Cosendai et M. Michel Maillard, huissiers municipaux.
- les employés de l'administration communale qui ont assuré l'enregistrement des cartes de vote et la saisie des listes modifiées,
- et Mme la Secrétaire, Silvana Passaro, qui a assuré, avec Mme Teuta Jakaj, Cheffe du Service du Contrôle des habitants, le bon fonctionnement de la journée.

Parlons maintenant des résultats :

- concernant les votations fédérales :
 - **Objet n°1 : Initiative populaire argent liquide**
 - Taux de participation : 54.61%
 - Bulletins rentrés : 3'135
 - Blancs : 81
 - Nuls : 9
 - Valables : 3'045
 - ⇒ Oui : 1'284
 - ⇒ Non : 1'691
 - **Suffrage contre-projet**
 - ⇒ Oui 2'162
 - ⇒ Non 707
 - **Suffrages question subsidiaire**
 - Initiative populaire : 839
 - Contre-projet : 1'945

- **Objet n°2 : Initiative SSR**
 - Taux de participation : 54.61%
 - Bulletins rentrés : 3'135
 - Blancs : 43
 - Nuls : 5
 - **Valables : 3'087**
 - ⇒ Oui : 1'124
 - ⇒ Non : 1'963
- **Objet n°3 : Initiative pour un fonds climat**
 - Taux de participation : 54.61%
 - Bulletins rentrés : 3'135
 - Blancs : 174
 - Nuls : 5
 - Valables : 2'956
 - ⇒ Oui 1'173
 - ⇒ Non 1'783
- **Objet n°4 : Loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle**
 - Taux de participation : 54.61%
 - Bulletins rentrés : 3'135
 - Blancs : 116
 - Nuls : 7
 - Valables : 3'012
 - ⇒ Oui 2'063
 - ⇒ Non 949
- **Elections cantonales : 1^{er} tour**
 - Taux de participation : 45.90%
 - Bulletins rentrés : 2'635
 - Blancs : 78
 - Nuls : 6
 - Valables : 2'629
 - Nordmann Roger : 1'312
 - Raboud Sidorenko Agathe : 195
 - Thuillard Jean-François : 1041
- **Elections communales – Municipalité 1^{er} tour**
 - Mandats : 7
 - Électeurs inscrits : 8'276
 - Cartes de votes reçues : 3'705
 - Taux de participation : 38.94 %

- Bulletins rentrés : 3'223
- Blancs : 55
- Nuls : 9
- Valables : 3'214
- **Résultats :**
 - Elu au 1^{er} tour : M. Christian Maeder
- **Élections du Conseil communal**
 - Mandats : 75
 - Électeurs inscrits : 8'276
 - Cartes de votes reçues : 3'705
 - Taux de participation : 33.35%
 - Bulletins rentrés : 2'760
 - Blancs : 32
 - Nuls : 216
 - Valables : 2'512
 - **Résultats par ordre de n° de liste :**
 1. Parti socialiste et indépendant.e.s de gauche (PSIG)
 - Suffrages de parti : 47'573
 - Sièges obtenus : 20
 2. UDC Union Démocratique de Centre
 - Suffrages de parti : 16'999
 - Sièges obtenus : 7
 3. LES VERT.E.S :
 - Suffrages de parti : 19'602
 - Sièges obtenus : 8
 4. Ecublens Forum d'opinions libres :
 - Suffrages de parti : 66'618
 - Sièges obtenus : 27
 5. PLR et indépendants de droite, Ecublens
 - Suffrages de parti : 32'941
 - Sièges obtenus : 13

Avant de continuer avec les résultats du 2^{ème} tour pour la Municipalité, je passe la parole à Mme la Secrétaire, Silvana Passaro. Elle vous en dira plus sur le nombre important des bulletins nuls pour cette élection communale.

Mme la Secrétaire, Silvana Passaro

Les Droits politiques, à savoir, Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) – bureau électoral cantonal, ont envoyé un mail à toutes les communes pour comprendre comment améliorer et faciliter la communication auprès de la population pour éviter toute erreur de vote. Il nous a aussi été demandé d'inventorier les cas des Nuls, chose que nous avons fait Mme Jakaj, Cheffe de Service du Contrôle des habitants et moi-même. M. l'Huissier, Florent Durussel, nous a apporté le carton scellé des « Nuls ». Et voici le résultat : sur 216 NULS, il y avait :

100 cas	présence de plusieurs bulletins du Conseil communal dans l'enveloppe de vote (jaune), en lieu et place d'un seul bulletin électoral
37 cas	insertion du cahier complet de bulletins électoraux pour le Conseil communal dans l'enveloppe jaune.
54 cas	bulletins présentant une écriture identique (généralement deux bulletins écrit de la même main)
12 cas	bulletins comportant des annotations étrangères au scrutin
9 cas	bulletins mentionnant uniquement un numéro ou un nom de parti, sans indication d'au moins un candidat
4 cas	bulletins coupés (une seule partie du bulletin dans l'enveloppe de vote)

Concernant les pistes d'amélioration, nous avons indiqué

- qu'il serait judicieux de rappeler qu'il n'est pas autorisé de remplir un bulletin pour un tiers même si c'est la famille ou pour aider. En cas de besoin d'assistance, orienter vers les dispositifs prévus soit le vote « des malades »
- qu'il serait bon d'insister sur la nécessité d'utiliser un seul bulletin pour le Conseil communal et rappeler comment le modifier (ajouts/suppressions) ou de recourir à une liste manuscrite, sans insérer plusieurs listes. Peut-être également rappeler la notion d'appareusement, en effet, dans plusieurs situations les électeurs ont mis dans l'enveloppe de vote deux listes (rose/vert) qui avait par exemple à Ecublens annoncé un appareusement. Certains électeurs ont par exemple mis plusieurs listes en biffant des noms.
- Qu'il serait important de préciser que le cumul de voix doit être effectué uniquement par l'ajout du numéro ou du nom du candidat. Toute autre mention est considérée comme une annotation étrangère.
- Nous pensons que des supports vidéo, similaires à ceux utilisés lors des votations, constitueraient un moyen efficace pour illustrer les bonnes pratiques et limiter les cas de nullité. Plus largement, une communication davantage axée sur des éléments visuels (schémas, pictogrammes) plutôt que sur des explications exclusivement textuelles pourrait améliorer la compréhension, notamment auprès des personnes allophones et pas que.

Mme la Présidente

Je remercie Mme la Secrétaire pour ces explications et son excellent travail lors du dépouillement. Est-ce qu'une Conseillère ou un Conseiller souhaite s'exprimer sur ce sujet ou aurait une question pour Mme Passaro ?

M. le Conseiller Sebastian Süess

Tout d'abord, je voulais remercier toutes les équipes qui étaient présentes durant les deux jours. Ensuite, j'avoue que les neuf cas de bulletins mentionnant uniquement un numéro et un nom de parti sans indication d'au moins un candidat m'interpellent. Car on voit clairement la volonté de l'électeur. Je me demande pourquoi c'est nécessaire d'exclure ces cas-là.

Mme la Secrétaire, Silvana Passaro

Cela faisait partie des directives du Canton, et celles-ci étaient vraiment très claires.

Mme la Conseillère Frédérique Landry Reeb

Je vous remercie pour toutes ces explications. Je dois avouer que cette fois-ci c'était vraiment particulier par la densité de nombre de manières de voter sur des objets à différents niveaux, fédéraux, cantonaux et communaux.

Et c'est vrai que pourtant on est affûté chez nous pour voter, mais une fois qu'on avait fini de remplir les différents bulletins et les différentes enveloppes, on était content. Donc peut-être que le canton devrait aussi tenir compte d'un certain nombre de choses quand on a autant d'éléments qui nous viennent en même temps.

Mme la Présidente

Passons maintenant au 2ème tour pour la Municipalité qui s'est déroulé le 29 mars, je tenais aussi à remercier

- Mme la Conseillère Anuta Pichon qui a assuré la Présidence,
- les membres du Bureau, Mmes Fiona Calame, Jade Hänni, Carla Della Vecchia, Stéphanie Aquin et M. Claudio Eyrauch,
- MM les Conseillers Gérald Lagrive et Lorik Hyseni,
- M. l'Huissier, Florent Durussel
- les employés de l'administration qui ont contrôlé les cartes de vote,
- Mme la Secrétaire, Silvana Passaro, qui a assuré, avec Mme Teuta Jakaj, Cheffe du Service du Contrôle des habitants, le bon fonctionnement de la journée.
- Et M. le Préfet, qui s'est déplacé, sur demande de Mme la Secrétaire, afin d'assurer le bon déroulement du tirage au sort pour la 7ème à la Municipalité.

Parlons des résultats :

- **Elections cantonales : 2ème tour**
 - Taux de participation : 38.16%
 - Bulletins rentrés : 2'198
 - Blancs : 33
 - Nuls : 5
 - Valables : 2'193
 - Nordmann Roger : 1'219
 - Thuillard Jean-François : 939

- **Elections du 2^{ème} tour de la Municipalité**

- Mandats : 6
- Électeurs inscrits : 8'302
- Cartes de votes reçues : 2'683
- Taux de participation : 31.86 %
- Bulletins rentrés : 2'645
- Blancs : 26
- Nuls : 13
- Valables : 2'632

- **Résultats :**

- Mme Sylvie Pittet Blanchette 1'236
- M. Jean Cavalli 1'192
- M. Germain Schaffner 1'087
- Mme Daniela Miéville 1'033
- Mme Danièle Petoud 1'018
- Mme Frédérique Landry-Reeb 1'008
- Ex aequo avec Mme Amélia Amiguet Vercher

Je passe la parole à Mme la Secrétaire afin qu'elle puisse vous expliquer la procédure qui a été suivie pour déterminer la 7^{ème} place.

Mme la Secrétaire, Silvana Passaro

Mme Jakaj et moi-même avons téléphoné aux autorités cantonales afin de suivre la procédure adéquate dans ce genre de situation. Il nous a été recommandé de reconstrôler les bulletins pour lesquels Mme la Présidente, Anuta Pichon, les scrutateurs, Mme Hänni et M. Eyrauch avaient dû se prononcer. Pour votre information, Mme Jakaj s'assurait que les directives cantonales soient observées.

Ce que nous avons fait devant tous les membres présents, en affichant les bulletins sur le grand écran. À l'issue de ce contrôle, le résultat est resté inchangé.

M. le Préfet, qui ne voyant pas arriver les résultats pour Ecublens, a appelé Mme Pichon. Il nous a précisé la procédure à suivre. N'étant pas à l'aise et compte tenu de l'enjeu, j'ai demandé à ce que M. le Préfet se déplace afin de superviser le tirage au sort.

Entre-temps, j'ai appelé Mmes Landry-Reeb et Amiguet Vercher. Une fois que toutes les personnes concernées étaient présentes, nous avons clairement défini qui correspondait à « Pile » et à « Face ». Cf doc affiché à l'écran

Mme la Présidente a ensuite procédé au tirage à la pièce. À l'issue de celui-ci, la 7^e place est revenue à Mme Landry-Reeb.

Mme la Présidente

Je remercie Mme la Secrétaire pour toutes ces précisions.

Pour votre information, tous les futurs Municipaux ont accepté formellement leur élection par courrier. L'assermentation aura lieu le jeudi 25 juin à 16h dans cette salle et le Greffe vous fera parvenir sous peu votre invitation pour les Conseillères et Conseillers réélus.

Au chapitre des représentations

Depuis notre dernier Conseil communal, j'ai eu le plaisir de représenter le Bureau pour les événements suivants :

- Le jeudi 12 mars, pour l'assemblée générale de l'Adhire
- Le vendredi 13 pour le rapport du SDIS Chambronne

Au chapitre des correspondances

Le 29 avril 2026, j'ai reçu le courrier suivant de M. le Conseiller Daniel Sage :

Objet: Démission du Conseil Communal pour la fin de législature 2021-2026

Madame la Présidente,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil communal d'Ecublens avec effet immédiat.

Compte tenu de ma situation personnelle et professionnelle actuelle, il ne m'est plus possible d'assumer mon mandat de Conseiller communal jusqu'à la fin de la législature en cours.

Je vous confirme en revanche avoir bien accepté mon élection pour la prochaine législature 2026–2031. Je serai donc présent dès le début de cette nouvelle législature, plus en forme que jamais.

En vous souhaitant une excellente fin de législature, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes meilleures salutations

Au chapitre des communications présidentielles

Chères Conseillères, Chers Conseillers, comme déjà annoncé, notre sortie annuelle aura lieu le samedi 13 juin. Voici quelques informations complémentaires :

Notre secrétaire communale vous fera parvenir l'invitation pour cette journée ce week-end au plus tard et je vous remercie d'y répondre au plus vite, même si vous ne pourrez pas y participer.

Le départ est prévu à 7h30 et le retour vers 15h30.

La journée sera sur le monde du cheval, avec la visite de l'hippodrome et du haras fédéral. J'espère que vous serez nombreux à pouvoir participer à cette journée.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente

Comme vous l'aurez remarqué, l'ordre du jour a été modifié. Avant d'ouvrir la discussion sur cet ordre du jour révisé, j'aimerais relever une coquille. Au point 7, il convient de lire « Commissaires Mmes » et non « Mmes et MM ». Je remercie le groupe LES VERT.E.S

d'avoir attiré mon attention sur le fait que la Commission était composée uniquement de femmes.

Le point 9 a) Développement de l'interpellation de M. le Conseiller Nicolas Schnorhk : Quelle politique communale en matière d'affichage publicitaire commercial ? est reporté au prochain Conseil communal à la demande du PSIG, en l'absence du Conseiller Nicolas Schnorhk.

D'autre part, le Bureau, a pris la décision de retirer le préavis 2026/05 relatif aux indemnités et vacations des membres du Bureau du Conseil et du Conseil communal pour la législature 2026–2031.

Les membres du Bureau ont constaté que la conclusion, telle que formulée dans le préavis, ne pouvait être qu' acceptée ou refusée, sans possibilité d'amendement. Par ailleurs, tant la Commission ad hoc que la Commission des finances ont, dans leurs propositions, amendé le préavis lui-même plutôt que ses conclusions. Or, il est rappelé que seules les conclusions peuvent faire l'objet d'amendements.

Afin d'éviter tout vice de procédure, le Bureau procédera à une modification des conclusions du préavis, de manière à permettre leur amendement par les membres du Conseil.

J'ouvre la discussion.

Mme la Conseillère Cindy Cofano

Je souhaiterais apporter une modification de l'ordre du jour afin de pouvoir déposer et développer une interpellation urgente intitulée « la sécurisation des trajets scolaires aux abords de la buvette du terrain de foot et de l'abri PC ».

Ce sujet a déjà été abordé lors de séances au Conseil d'établissement en novembre 2025 et mars 2026, mais la situation des parents taxis se garant hors case aujourd'hui reste préoccupante et je ne souhaiterai en aucun cas qu'un accident d'enfant se produise pour que des mesures soient prises.

La problématique touche directement à la sécurité de nos enfants sur le chemin de l'école. Au vu des vacances d'été qui approchent, si cette interpellation est mise à l'heure du jour de la séance suivante, des actions concrètes ne pourront sûrement pas être mises en place avant la rentrée scolaire 2026. Je vous remercie.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion. Nous allons passer au vote.

Dans un premier temps, nous allons voter sur l'urgence de l'interpellation de Mme la Conseillère Cindy Cofano *concernant la sécurisation des trajets scolaires aux abords de la buvette du terrain de football et de l'abri PC*. Si vous acceptez ce point, il sera rajouté à l'ordre du jour modifié

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 42 **OUI**, 8 non et 3 abstentions que l'urgence de l'interpellation *concernant la sécurisation des trajets scolaires aux abords de la buvette du terrain de football et de l'abri PC* a été acceptée. Cette interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour modifié.

Nous allons maintenant voter sur l'ordre du jour modifié. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 47 **OUI**, 2 non et 1 abstention que l'ordre du jour tel que modifié est accepté.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 février 2026

Mme la présidente

Vous avez toutes et tous reçu ce procès-verbal, celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu sont priés de se manifester.

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Nous allons maintenant voter sur le procès-verbal du 26 février 2026. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est à l'unanimité **que le procès-verbal du 26 février 2026 est accepté.**

5. Assermentation/élection

Mme la Présidente

Conformément à notre ordre du jour, nous n'avons ni d'assermentation, ni d'élection.

6. Préavis 2026/03 : Modification du Règlement du Conseil communal d'Ecublens — Réponse au projet de modification de l'art. 40 al. 1 du Règlement du Conseil communal déposé par M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Mme la Présidente

Je passe la parole à M. le Conseiller Nicolas Morel, rapporteur de la Commission ad hoc

M. le Conseiller Nicolas Morel

En préambule, je peux vous dire qu'effectivement la Commission partage parfaitement l'avis de la Municipalité. Et vous recommandera d'accepter ce préavis à l'unanimité.

J'aimerais relever deux points secondaires qui ont néanmoins fait l'objet de discussions au sein de la Commission.

Le premier concerne le choix retenu par le motionnaire de préciser que les membres d'un groupe politique doivent être issus de la même liste électorale ou du même apparentement de listes. Il ne s'agissait pas de la seule option envisageable ; une autre possibilité aurait consisté à supprimer entièrement cette exigence. Bien que cette question ne relevait pas

directement de l'objet de la présente séance de commission, il a été relevé qu'elle pourrait, le cas échéant, être réexaminée au cours de la législature, sans caractère d'urgence, dans la mesure où une éventuelle modification ne concernerait que les prochaines élections communales.

Le deuxième point concerne le délai écoulé entre la séance du Conseil communal du 13 novembre 2025 et la transmission du préavis aux membres de la commission, soit environ quatre mois et demi, délai jugé relativement long. Cette question a été discutée en commission, et Monsieur le Syndic a apporté les explications nécessaires à ce sujet. Il est toutefois apparu qu'en cas d'urgence, un léger gain de temps pourrait être envisagé en entamant le travail sans attendre la validation du procès-verbal du Conseil communal, pour autant que les discussions tenues en séance aient été parfaitement claires et ne nécessitent pas de vérification ultérieure.

Lors du vote final, la commission a délibéré brièvement et a recommandé, à l'unanimité, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter le préavis 2006/03.

Mme la Présidente

Je remercie M. le Conseiller Nicolas Morel pour son rapport.

J'ouvre à présent la parole sur ce rapport-préavis.

Mme la Présidente

La parole n'est pas demandée.

Je vous relis les conclusions du préavis 2026/03 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS

- vu le préavis municipal n° 2026/03,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter la modification de l'art. 40 al. 1 du Règlement du Conseil communal d'Ecublens telle que présentée ;
2. de fixer l'entrée en vigueur du règlement modifié dès son approbation par le Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

- C'est avec **51 OUI**, 1 NON et 1 abstention que le rapport-préavis 2026/03 : Modification du Règlement du Conseil communal d'Ecublens. Réponse au projet de

modification de l'art. 40 al.1 du Règlement du Conseil communal déposé par M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

7. Préavis 2026/04 : Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Maya Frühauf « Quel est le potentiel d'un plan de mobilité pour l'administration communale d'Ecublens ? »

Mme la Présidente

Je passe la parole à Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb, rapportrice de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

A noter qu'en préambule de cette séance, les représentants de la Municipalité relèvent qu'à leur connaissance, c'est la première fois qu'une commission à Ecublens n'est constituée que de Conseillères communales.

Je passe au point de délibérations de la Commission ad hoc.

Les membres de la Commission ont souligné le travail préparatoire réalisé en vue de la mise en place d'un plan de mobilité destiné au personnel communal d'Ecublens, l'analyse ainsi que les enquêtes menées au sein de l'administration communale qui mettent en évidence le potentiel d'un tel plan. 70% Des collaborateurs, ayant répondu, se déclarent prêts à modifier leur mode de transports.

Des actions de sensibilisation déjà entreprises auprès du personnel tout en relevant que les incitations financières apparaissent plus efficaces que la seule sensibilisation pour encourager des changements de comportement en matière de mobilité et finalement l'étude pilote menée par le canton au collège du Pontet ainsi que l'étude en cours sur le stationnement communal à Ecublens qui constitue des éléments précieux pour affiner les modalités d'un plan de mobilité pour l'administration communale.

En revanche, notre même Commission a tenu à exprimer sa frustration car aucun objectif concret ni d'horizon temporel concernant la mise en œuvre d'un plan de mobilité pour l'administration communale d'Ecublens n'ont été énoncés alors que le dit plan de mobilité est attendu de longue date.

La concrétisation du plan de mobilité semble dépendre notamment d'une stratégie de stationnement communal pour laquelle il manque également un horizon temporel.

Après délibération et au vu des éclairages apportés par la Municipalité, les membres de la Commission prennent bonne note du contenu du Rapport/préavis 2026/04 et vous recommandent, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, d'en prendre acte. Cette recommandation est adoptée par 3 voix pour et 2 abstentions.

Je relève aussi que les membres de la Commission ont formulé en outre des questions à l'attention de la Municipalité qui seront formulées sous le point « droit d'initiative ».

Mme la Présidente

Je remercie Mme la Conseillère pour son rapport.

J'ouvre à présent la parole sur ce rapport-préavis.

La parole n'est pas demandée. Je clos la discussion et vous relis les conclusions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS

- vu le préavis municipal n° 2026/04,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

- ⇒ C'est avec 37 **OUI**, 6 non et 10 abstentions que le Conseil communal d'Ecublens prend acte de la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Maya Frühauf intitulé « Quel est le potentiel d'un plan de mobilité pour l'administration communale d'Ecublens ? ».

8. Droit d'initiative

Mme la Présidente

Nous allons traiter le point a. du droit d'initiative : Développement du postulat de Mme Valérie Bernier : « Comment peut-on renforcer les dispositifs communaux d'accès au logement à Ecublens ?

Avant de vous passer la parole, Mme la Conseillère pour le développement de votre postulat, je vous rappelle que vous pouvez :

- soit, le renvoyer en Commission ad hoc, dans ce cas, il doit être soutenu par 1/5ème des membres présents
- soit, le renvoyer à la Municipalité pour une prise en considération directe, dans ce cas, il sera soumis au vote du Conseil.

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Je ne vais pas vous relire ce postulat, puisque vous en avez pris connaissance. J'aimerais plutôt vous proposer un petit exercice très simple : se projeter, quelques instants, dans des situations de vie banales.

Vos enfants, d'abord.

Ils grandissent, quittent le foyer, trouvent un travail... et puis ils veulent s'installer ici, pas loin. Peut-être fonder une famille. Et vous, vous vous réjouissez de ce rôle de grand-parent qui arrive, de pouvoir être là, donner un coup de main, créer du lien au quotidien.

Mais ils ne trouvent pas de logement à Ecublens. Alors ils partent. Un peu plus loin. Puis encore un peu plus loin. Et ce quotidien qu'on imaginait... ne se fait pas.

Autre situation.

Une séparation ou un divorce. Ça arrive. Et là, il faut se reloger, vite. Mais pas n'importe où : il faut rester près des enfants, de leur école, de leurs repères, pour éventuellement assumer une garde partagée. Et pourtant, ici, rien.

Ou alors, ce sont vos parents.

Ils vieillissent, perdent leur autonomie, n'arrivent plus à monter ces quelques marches qui mènent à l'ascenseur dans leur vieil immeuble.

Et, petit à petit, vous devenez proche aidant. Vous passez plus souvent, vous organisez, vous soutenez. La proximité devient essentielle. Et là aussi, la question se pose : peut-on encore se loger à Ecublens, dans un logement adapté ?

Dans toutes ces situations, le problème n'est pas seulement de trouver un toit.

C'est tout ce qui va avec, si on doit partir :

- les enfants qui changent d'école,
- une place en garderie qu'on perd,
- les engagements locaux qu'on abandonne,
- les solidarités familiales qui deviennent compliquées,
- et simplement... une qualité de vie à laquelle on tient.

Donc la vraie question, aujourd'hui, elle est assez simple : est-ce qu'on peut encore, à différentes étapes de la vie, continuer à vivre à Ecublens ? Est-ce que quitter un logement devenu trop grand, trop petit, inadapté à l'apparition d'un handicap ou parce qu'on y est forcé doit nous contraindre, en plus, à renoncer à nos habitudes ?

Face à ces situations, on pourrait penser qu'il suffit d'augmenter les aides individuelles. Mais ce n'est pas le cœur du problème.

Parce que le problème, aujourd'hui, ce n'est pas seulement le prix. C'est aussi, et peut-être surtout, le manque de logements adaptés aux besoins, et la difficulté d'y accéder. Et ça, aucune aide financière seule ne peut le résoudre.

C'est précisément pour ça que ce postulat ne se limite pas à une seule piste. Il propose de regarder, de manière globale, l'ensemble des leviers à disposition de la commune. Il part aussi d'un constat assez simple : des outils existent déjà, mais ils sont encore peu coordonnés, parfois peu visibles, et surtout pas toujours pleinement utilisés.

Oui, il y a des questions d'accompagnement, mieux orienter, mieux informer, soutenir quand c'est nécessaire. Mais il y a aussi tout le reste :

- agir sur l'offre elle-même,
- développer des logements d'utilité publique,
- encourager les coopératives,
- travailler avec les promoteurs pour que les projets correspondent mieux aux besoins réels,
- utiliser, dès que possible, le droit de préemption,
- ou encore réfléchir à la manière de valoriser et rénover le bâti existant.

Aujourd'hui, force est de constater que certains de ces leviers restent peu mobilisés : le taux de logements d'utilité publique est faible, les coopératives encore rares, les droits de superficie peu utilisés, et le droit de préemption, à ma connaissance, jamais activé.

Autrement dit, agir à la fois sur l'accès au logement... et sur le logement lui-même.

On pourrait d'ailleurs se poser la question, très concrètement :

- lorsqu'un bâtiment existant est démoli,
- lorsque des vignes participant à notre identité campagnarde sont arrachées,
- ou qu'un cadre de vie disparaît pour laisser place à une nouvelle construction,

est-ce que cela permet réellement de répondre aux besoins que nous évoquions tout à l'heure ?

Ou est-ce que, parfois, on produit des logements qui ne correspondent ni aux capacités financières, ni aux réalités de vie d'une partie importante de la population ?

Construire ne suffit pas toujours. Encore faut-il construire juste.

C'est aussi une manière d'agir de façon responsable et anticipée, plutôt que de subir les évolutions du marché.

Parce qu'un marché du logement trop tendu, ce n'est pas seulement une difficulté individuelle : c'est aussi un enjeu pour la vitalité de notre commune, pour son attractivité, et pour la capacité de nos entreprises locales à recruter et à garder leurs collaborateurs.

C'est important de le rappeler : ce postulat ne vous demande pas de décider ce soir quelles mesures adopter.

Il demande simplement une chose : prendre le temps d'étudier sérieusement ce que la commune peut faire, avec les outils qui existent déjà, de manière ciblée, coordonnée et réaliste.

Parce qu'au fond, la question du logement aujourd'hui, ce n'est plus une question marginale. Et ce n'est pas une question qui ne concernerait que certains.

C'est une question qui touche, directement ou indirectement, nos enfants, nos parents, nos proches et nos trajectoires de vie.

Refuser ce renvoi, ce serait considérer que la situation actuelle est satisfaisante, ou qu'elle ne mérite pas d'être analysée davantage.

Et cela, je ne le crois pas.

Je vous invite donc à soutenir le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Mme la Présidente

Je remercie Mme la Conseillère Valérie Bernier pour le développement de son postulat. J'ouvre à présent la discussion sur ce postulat.

M. le Conseiller Jean-Claude Merminod

Je n'ai aucune opposition sur le fond à ce projet. Ma remarque porte uniquement sur la forme. Il me semblerait souhaitable que, lorsqu'un postulat ou tout autre objet est publié sur le site de la Commune, celui-ci soit au minimum daté et signé, afin qu'il soit possible d'identifier son auteur. À ce jour, hormis le titre de l'objet, ces informations ne figurent pas sur le site communal.

Mme la Présidente

Nous allons contrôler.

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion et je rappelle à l'Assemblée que Mme la Conseillère Valérie Bernier a demandé que son postulat soit renvoyé à la Municipalité pour une prise en considération directe.

Nous passons au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

C'est avec 28 **OUI**, 18 non et 6 abstentions que le postulat « Comment peut-on renforcer les dispositifs communaux d'accès au logement » est renvoyé à la Municipalité.

Nous pouvons passer maintenant au point B, développement du postulat de Mme la Conseillère Nathalie Yéghen-Yürüten. « Est-ce qu'une mesure simple améliorerait le climat d'apprentissage dans l'école, des fruits et des légumes pour bien grandir et réussir à l'école? ».

Avant de vous passer la parole, Madame la Conseillère, pour le développement de votre postulat, je vous rappelle que vous pouvez soit le renvoyer en commission ad hoc, dans ce cas, elle doit être soutenue par un cinquième des membres présents, soit le renvoyer à la Municipalité pour une prise en considération directe, dans ce cas, elle sera soumise au vote.

⇒ **Annexe 1**

Mme la Conseiller Nathalie Yéghen-Yürüten

Je vous propose une action claire, mettre à disposition quotidiennement des fruits et légumes en libre-service au moment autorisé par l'organisation scolaire. Il ne s'agit pas de créer un programme complexe, mais d'examiner une mesure simple, concrète et immédiatement applicable.

Un fruit et légumes aujourd'hui, une habitude pour la vie. Nous savons déjà que cela fonctionne. La semaine en santé organisée par la Ville en démontre la faisabilité et l'adhésion. Et ailleurs aussi, les résultats sont clairs. En Europe, au Canada, aux Etats-Unis, des programmes similaires montrent une augmentation de la consommation de fruits et légumes de 17 à 25 %, avec des effets positifs sur la concentration et la réussite scolaire. Pourquoi est-ce important? Parce qu'un enfant qui a faim ne peut pas apprendre correctement. Aujourd'hui, l'accès aux collations est organisé à des horaires fixes, mais les besoins des enfants ne sont pas uniformes.

Certains arrivent sans petit-déjeuner, d'autres ont faim avant la pause et cela entraîne fatigue, irritabilité, baisse d'attention. Les enseignants le constatent chaque jour. Ce n'est pas un manque de volonté, c'est un manque d'énergie. Et cette énergie est directement liée à la nutrition.

Les fruits et légumes apportent des vitamines, des fibres, des minéraux essentiels au développement cognitif, à la mémoire et à la concentration. Il contribue aussi à la prévention de maladies et au bon fonctionnement du système immunitaire. Autrement dit, l'environnement crée le comportement.

Et dans le monde professionnel, certaines entreprises, comme Google, mettent à disposition de la nourriture saine en libre accès. Ils ont compris qu'un environnement

adapté améliore la concentration, la productivité et le bien-être des collaborateurs. Et ce qui est vrai pour les adultes en entreprise, l'est tout autant pour les enfants en apprentissage. Cette mesure permet également de réduire les inégalités, de développer l'autonomie des élèves et de créer des moments conviviaux et éducatifs autour de l'alimentation.

Elle s'inscrit dans une logique de prévention et de santé publique, car corriger plus tard est toujours plus coûteux et plus complexe que de prévoir aujourd'hui.

Le coût d'un fruit de quelques dizaines de centimes, le coût d'un élève en difficulté ou malade est de plusieurs milliers de francs par an. Je tiens à être claire, l'école ne remplace pas les familles. Elle garantit les conditions d'apprentissage.

Proposer ce n'est pas imposer et proposer régulièrement permet de créer des habitudes durables. Cette mesure est simple, ciblée et au coût maîtrisable. Elle peut être mise en œuvre progressivement, une phase pilote, portions adaptées, sensibilisation, valorisation des surplus et partenariats locaux.

Ne rien faire garantit l'absence d'amélioration. Et c'est pourquoi je souhaite poser trois questions à la municipalité. Quel bilan tiré de la semaine en santé est-elle favorable à tester ce dispositif via un projet pilote et quels moyens pourraient être mobilisés pour une mise en œuvre durable?

Ce n'est pas qu'un fruit, c'est un levier pour la concentration, pour la santé, pour l'égalité et pour un climat scolaire plus serein. C'est un investissement concret dans la santé, la réussite et l'épanouissement de la jeunesse à Ecublens.

La question est simple, voulons-nous améliorer concrètement les conditions d'apprentissage, oui ou non? Je vous remercie pour votre attention et j'opte pour le renvoi à la Municipalité.

Mme la Municipale Pascale Manzini

Je préconiserais que cette proposition soit examinée en commission. En effet, si la fourniture des fruits et légumes pourrait relever de la compétence de la Commune, les modalités de distribution toucheraient quant à elles aux aspects pédagogiques ainsi qu'à l'organisation de la direction des écoles. Il paraîtrait donc nécessaire d'obtenir également l'avis de la direction des écoles, cette décision ne pouvant être prise unilatéralement.

M. le Conseiller Sebastian Süess

J'ai une question de clarification. Si j'ai bien compris, il existe déjà un moment de récréation durant lequel les enfants consomment le goûter qu'ils apportent de la maison. Dès lors, est-ce que votre initiative vise à mettre des fruits et légumes à leur disposition en dehors de ce moment ?

Mme la Conseillère Nathalie Yéghen-Yürüten

Alors, effectivement, ce serait de le mettre en place en fonction des moments autorisés par l'organisation scolaire, avant tout. Donc, durant la récréation et peut-être les périodes avant, peut-être les périodes à la fin des cours. C'est en fonction des préférences, bien sûr, d'organisation scolaire.

Mme la Présidente

Vous voulez renvoyer ce postulat à la Municipalité ?

Mme la Municipale Pascale Manzini

J'estime que, dans la mesure où deux acteurs sont concernés par ce projet, il aurait été pertinent que les commissaires puissent entendre les avis des deux parties. Je pense en particulier à la direction des écoles qui, je le rappelle, relève de l'autorité cantonale. Nous n'avons dès lors pas la compétence de décider à sa place.

Mme la Conseillère Nathalie Yéghen-Yürüten

Je vais suivre la recommandation de Mme Manzini et l'envoyer en commission.

Mme la Présidente

Afin d'envoyer le postulat à une commission celui-ci doit être soutenu par 1/5^{ème} des membres présents.

Nous pouvons passer au vote.

- ⇒ C'est avec 22 oui, 24 non et 6 abstentions que le postulat est renvoyé à une commission.

Je vous rappelle qu'il est strictement interdit de prendre en photo les résultats avec les noms de qui a voté quoi. Je vous prie d'effacer cette photo.

Nous passons au point c : Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Belyse Nahimana : « Racisme structurel au sein de la police : comment évaluer les risques de dérapage et sécuriser la population d'Ecublens ? »

Mme la Conseillère Belyse Nahimana n'étant pas là, nous pouvons passer au point suivant.

Avec l'arrivée de M. le Conseiller Michele Mossi, le nombre des Conseillères et Conseillers passe à 55. La majorité est à 28.

Nous passons au point D, avec la réponse à l'interpellation de Madame la conseillère Frédérique Landry-Reeb, « Ecublens compte bientôt 15 000 habitants, que fait la police ? » Madame la Conseillère Frédérique Landry-Reeb, souhaitez-vous vous exprimer sur la réponse de la Municipalité ?

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Tout d'abord, un grand merci pour l'attention portée et les éléments de réponse précieux amenés à mon interpellation « Ecublens compte bientôt 15'000 habitants – Que fait la police ? »

Pour ce qui des éclairages en matière opérationnelle, je remercie également POLOuest d'avoir amené plus de clarté sur les différents sujets abordés en lien avec la sécurité à Ecublens, soit :

- La Sécurité en général
- Les Squats – occupation illégale de propriété d'autrui
- Les E-trottinettes

- Les Camions
- La Surveillance du trafic sur les axes routiers

Nous ne manquerons pas de passer par le Conseil intercommunal et nos représentants du Conseil communal qui y siègent à l'avenir s'agissant de questions ne relevant pas du fait de l'administration.

Cela étant, j'aurais encore quelques questions à vous Monsieur le Syndic, et Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, auxquelles j'espère que vous serez en mesure de répondre à votre convenance.

Selon le protocole, je les poserai dans la section Droit d'Initiative.

Mme la Présidente

Nous pouvons passer au point suivant, le développement de l'interpellation de Madame la Conseillère Cindy Cofano : « Sécurisation des trajets scolaires aux abords de la buvette du terrain de football et de l'abri PC »

Avant de lui passer la parole, Je voudrais m'assurer qu'il y ait au moins 5 membres de l'Assemblée qui soutiennent cette interpellation. Celles et ceux qui souhaitent soutenir cette interpellation sont priés de lever la main. Cette interpellation est soutenue par plus de 5 membres.

Mme la Conseillère Cindy Cofano

Par la présente interpellation, je souhaite attirer l'attention de la Municipalité sur la problématique de la sécurité des trajets scolaires, plus particulièrement aux abords de la buvette du football et du chemin menant à l'abri PC.

Chaque jour, de nombreux parents-taxis viennent se stationner sur les places de parking de la buvette. Or, le nombre de places disponibles à cet endroit est insuffisant pour absorber ce trafic aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Cette situation entraîne quotidiennement des stationnements hors cases, voire la descente de véhicules jusqu'à proximité de l'abri PC. Cette occupation désordonnée de l'espace crée une cohabitation problématique entre les véhicules, les piétons et, en particulier, les enfants qui empruntent quotidiennement ce chemin pour se rendre à l'école.

Je tiens également à relever que la descente de véhicules privés, ainsi que leur stationnement jusqu'à l'abri PC, ne se limitent pas aux horaires scolaires. Ces pratiques sont également observées régulièrement en dehors des heures d'école, ainsi que durant les week-ends.

Trois zones me semblent particulièrement dangereuses le long de ce chemin. Elles sont identifiées en rouge sur le plan projeté. La première concerne le secteur situé à proximité des places de stationnement de la buvette, où les véhicules stationnés hors cases réduisent fortement la visibilité des enfants qui traversent. La seconde concerne l'accès depuis le trottoir au terrain de foot. Le manque de visibilité, les manœuvres de stationnement, les véhicules hors cases et la circulation aux heures de forte affluence constituent un risque réel pour les élèves. La troisième concerne le chemin qui mène jusqu'à l'abri PC.

Par le passé, la présence ponctuelle d'un agent de police à proximité du Collège du Croset Parc, notamment afin de dissuader le stationnement sur les places réservées au bus

scolaire, avait eu un effet dissuasif notable. Il me semble dès lors opportun de se demander si une mesure similaire pourrait être envisagée dans le secteur de la buvette, ou si d'autres dispositifs pourraient être mis en place, tels qu'un marquage au sol spécifique, une limitation de vitesse adaptée, une amélioration de la visibilité ou encore la pose d'un potelet/ barrière empêchant les véhicules privés de descendre jusqu'à l'abri PC.

Je souhaite également rappeler qu'au printemps 2023, l'ATE a débuté l'élaboration d'un rapport intitulé « Plan de mobilité scolaire », réalisé sur la base de questionnaires transmis aux parents, aux élèves et aux enseignants. Ce travail a permis de faire ressortir diverses problématiques liées à la circulation, dont plus de cent points dangereux identifiés par les différents groupes consultés.

Des visites de terrain ont ensuite été organisées, notamment en octobre 2023, afin d'analyser la dangerosité de ces points. Les recommandations issues de ce travail ont été partagées avec la commune en mars 2024. Selon les éléments recueillis, le problème principal relevé concerne le trafic automobile aux abords des écoles. Le nombre de véhicules, leur vitesse et le trafic généré par les parents-taxis figurent parmi les préoccupations majeures.

(référence : <https://www.ate.ch/themes/pour-les-enfants-et-les-seniors>)

(référence : <https://mobilitescolaire.ch/ecublens/>)

Au vu de ce qui précède, j'adresse les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles mesures concrètes ont été mises en place par la commune à la suite des recommandations formulées dans le cadre du Plan de mobilité scolaire ? aux abords du Croset, Croset-Parc, Pontet ainsi que de la Coquerellaz ?
2. La Municipalité peut-elle mettre à disposition des conseillères et conseillers communaux le rapport intitulé « Plan de mobilité scolaire », comme cela avait déjà été demandé lors de la séance du Conseil communal du 24 mars 2024 ?
3. La Municipalité envisage-t-elle de mener une campagne de sensibilisation auprès des parents, par exemple par courrier, afin de les rendre attentifs aux dangers liés aux trajets scolaires et au rôle que joue le trafic des parents-taxis dans l'augmentation des risques ?
4. La Municipalité entend-elle étudier des mesures spécifiques pour sécuriser le secteur de la buvette, notamment dans les zones identifiées en rouge sur le plan annexé ?

Plusieurs pistes pourraient, à mon sens, être examinées, notamment :

- la fermeture de l'accès aux places de parking de la buvette aux heures d'entrée et de sortie des classes ;
- la fermeture de l'accès aux véhicules privés jusqu'à l'abri PC ;
- l'instauration d'une zone de circulation fortement ralentie, par exemple à 20 km/h ou moins selon les possibilités légales ;
- la mise en place d'un marquage au sol spécifique ;
- la présence ponctuelle d'un agent de police ou d'un assistant de sécurité publique ;
- l'amélioration de la visibilité pour les enfants, notamment en empêchant le stationnement hors cases.

L'objectif de cette interpellation n'est pas de stigmatiser les parents, mais bien d'ouvrir une discussion constructive sur la sécurité des enfants et sur les mesures que la commune peut mettre en place pour réduire les risques d'accident sur les trajets scolaires.

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

⇒ **Annexe 2**

Mme la Présidente

Je remercie Mme la Conseillère Cofano pour le développement de son interpellation. Est-ce que la Municipalité souhaite répondre ?

M. le Syndic, Christian Maeder

Je vous remercie pour avoir soulevé cette problématique avec cette interpellation urgente, dont je partage pleinement les préoccupations en matière de sécurité des enfants aux abords du collège du Croset. Cette problématique n'est malheureusement pas nouvelle, puisque nous avons déjà été confrontés à une situation similaire au collège de la Coquerellaz, avec des véhicules stationnant de manière inappropriée et effectuant des manœuvres potentiellement dangereuses à proximité des enfants.

J'ai d'ailleurs moi-même été personnellement témoin de comportements inadéquats sur le site du Croset. Présent sur place, j'ai constaté la présence de véhicules qui n'avaient rien à faire dans cette zone, malgré une signalisation pourtant claire. J'ai alors contacté la police, qui est intervenue très rapidement et a procédé aux interpellations nécessaires. Cet épisode démontre que le marquage au sol, à lui seul, ne suffit malheureusement pas à prévenir ce type de comportements.

À la Coquerellaz, différentes mesures avaient permis d'améliorer la situation, notamment des actions de sensibilisation, l'envoi de courriers aux parents ainsi que des aménagements visant à sécuriser les déplacements des élèves. Ces expériences pourraient utilement inspirer les mesures envisagées au Croset.

Dans un premier temps, j'ai demandé l'installation rapide d'une barrière électrique à proximité du garage du concierge du collège du Croset, afin d'empêcher l'accès des véhicules à la zone située en contrebas, qui constitue à la fois un espace scolaire et un lieu de détente fréquenté par les enfants. L'accès sera réservé aux seules personnes autorisées, notamment le concierge, la protection civile et les employés communaux disposant d'un droit d'accès. Cette mesure permettra déjà de sécuriser significativement cette zone.

D'autres solutions sont également à l'étude. L'installation d'une seconde barrière à l'entrée du chemin a notamment été évoquée. Toutefois, j'estime que cette mesure risquerait principalement de déplacer le problème plutôt que de le résoudre. Je privilégierais dès lors d'autres pistes, telles qu'un marquage au sol renforcé, une présence ponctuelle de la police à titre préventif ou encore la mise en place d'une surveillance aux heures d'arrivée et de départ des élèves, afin d'orienter les enfants vers des cheminements sécurisés et dissuader les arrêts inappropriés des véhicules.

Mon intention est de mettre en œuvre ces premières mesures rapidement, si possible avant les vacances scolaires, et d'évaluer leur efficacité. Si elles devaient s'avérer insuffisantes, d'autres mesures plus contraignantes pourraient être envisagées.

Concernant les autres points soulevés dans l'interpellation, je ne suis malheureusement pas en mesure d'apporter ce soir une réponse complète, mais un complément d'information pourra être transmis par écrit dans le courant du mois de mai.

Mme la Municipale Pascale Manzini

Je souhaitais simplement compléter en précisant que des mesures de prévention existent déjà. Un courrier est adressé aux parents à chaque rentrée scolaire, indiquant clairement les modalités de dépose des enfants. Il y est notamment précisé que la dépose doit s'effectuer en bas des terrains, avec l'indication du cheminement piéton permettant de rejoindre le collège en toute sécurité.

Ces consignes sont transmises pour l'ensemble des collèges concernés, notamment au Croset et à la Coquerellaz. Malgré ces informations et les efforts de sensibilisation déployés, cela ne suffit malheureusement pas à empêcher certains comportements inadéquats ni les déposes sauvages.

Mme la Conseillère Cindy Cofano

Je tiens à remercier M. le Syndic ainsi que Mme Manzini pour leurs explications.

Je comprends également la problématique liée à l'installation d'une barrière et au trafic que cela pourrait engendrer. Toutefois, je souhaite relever que, le matin, des places de parc le long du terrain de football ainsi que sur la route principale sont généralement disponibles. Ce sont des zones bleues autorisées. Le problème semble surtout venir du fait que certains parents ne souhaitent pas parcourir quelques mètres à pied avec leur enfant jusqu'à l'école.

Je me demande si, dans un premier temps, il ne serait pas possible de mettre en place une présence de sécurité publique, comme cela a déjà été fait au Croset Parc. Les places de parc vers la buvette peuvent être utilisées, même si elles sont en nombre limité. Le principal problème concerne surtout les véhicules qui se garent dans des zones interdites, malgré le marquage au sol. Une présence sur place permettrait peut-être de faire respecter les règles et d'orienter les automobilistes vers les places autorisées.

Mme la Conseillère Maite Perez Chevallaz

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ces problèmes de sécurité au Croset. Je pense qu'il serait également utile de rappeler certaines règles aux utilisateurs de la protection civile. Je comprends parfaitement que, lorsqu'ils doivent transporter du matériel, ils puissent avoir besoin de s'approcher du site. En revanche, cela ne devrait pas faire de cette zone un espace de stationnement.

J'ai déjà pu constater, notamment lorsque j'accompagnais des enfants dans le cadre du pédibus, la présence de plusieurs véhicules stationnés, ce qui obligeait à contourner les voitures avec les élèves. Il serait donc utile de rappeler que l'accès proche du site doit rester limité aux besoins liés au transport de matériel, et que les autres usagers devraient stationner plus loin et rejoindre les lieux à pied.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je souhaitais donc poser des questions à la Municipalité en lien avec le rapport préavis 2026/04 et le plan de mobilité pour la commune d'Ecublens.

Suite au rapport préavis 2026/04 qui met clairement en évidence le fort potentiel d'un plan de mobilité pour la commune, La Commission ad hoc chargée de son examen a regretté vivement que sa mise en œuvre ne soit pas envisagée à court terme et surtout qu'aucun calendrier précis n'ait été défini à ce jour.

Nous adressons donc les questions suivantes à la Municipalité :

- Dans quel délai les résultats de l'étude de stationnement public à Ecublens seront-ils disponibles? Dans quel délai la stratégie de stationnement public à Ecublens sera-t-elle formulée?
- Dans quel délai le plan de mobilité pour l'administration communale d'Ecublens sera disponible et mis en œuvre?

J'avais aussi des questions en lien avec la réponse de la Municipalité concernant mon interpellation : « Ecublens compte bientôt 15'000 habitants – Que fait la police ? »

Je ne suis pas la seule à avoir constaté un certain nombre d'éléments préoccupants en matière de sécurité à Ecublens.

Lors du Dialogue avec la Population organisé par le PLR et les Indépendants de droite, le 22 janvier dernier, et auquel plusieurs membres de la Municipalité d'Ecublens étaient présents, d'autres préoccupations sécuritaires ont été relevées par les représentants de la population présents.

Les éléments de réponse apportés par POLOuest mentionnent que celle-ci n'agit que lorsqu'il y a dénonciation ou qu'une information est portée à leur attention.

Question 1 :

Est-ce que les éléments mentionnés dans mon interpellation devant ce conseil et à votre adresse, et que vous avez transmis à POLOuest, sont considérés comme une information suffisamment pertinente pour que POLOuest y prête attention à l'avenir ou faut-il à chaque fois déposer une plainte ou dénonciation en bonne et due forme.

Question 2 :

Envisagez-vous de demander à POLOuest de mettre en place plus de surveillance à certains endroits sensibles à Ecublens, maintenant que vous êtes conscients de certains problèmes ? Allez-vous en discuter au sein du Conseil intercommunal ?

Si je reprends le **stade du Croset** et ses environs, – dont Mme la Conseillère Cofano vient de nous entretenir à raison, POLOuest mentionne qu'aucune plainte n'a été déposée. Je vous ai pourtant interpellés sur la cohabitation illégale d'e-trotinnettes avec les sportifs ou les enfants.

Lors du Dialogue avec la population du 22 janvier où plusieurs d'entre vous étaient présents, une habitante du Ch. du Stand a mentionné, en lien avec les alentours du stade du Croset :

- Que les squatters de l'ancienne usine en bordure du stade avaient promené régulièrement de grands chiens, sans laisse et peu dressés, au stade du Croset là où de petits enfants vont à l'école ou jouent insouciant à la place de jeu.
- Que des conducteurs automobiles s'approchent encore aujourd'hui de manière illicite du Collège du Croset, là où les enfants ne s'attendent pas à croiser des voitures-

(nous venons d'ailleurs juste de suivre les échanges entre Mme la Conseillère Cofano qui vient de déposer une interpellation urgente à ce sujet et M. le Syndic exprimer sa préoccupation et des ébauches de pistes qu'il entrevoit pour y remédier).

Aujourd'hui, ce sont des faits portés à votre attention. Qu'en adviendra-t-il ? Qu'allez-vous entreprendre en tant que Municipalité ?

Question 3 :

Certains d'entre vous avez entendu certains sujets de préoccupation des habitants d'Ecublens lors du Dialogue avec la population sur la sécurité du 22 janvier dernier :

- le parcage intempestif et dangereux des parents aux abords des écoles,
- le manque de passage piétons dans des zones 30 à l'heure,
- les rodéos nocturnes au Chemin du Stand et j'en passe.

Qu'en avez-vous retiré ? Qu'allez-vous faire pour que la population se sente écoutée lorsqu'elle exprime des préoccupations, même si j'en conviens, la manifestation se voulait conviviale et informative.

Je vous remercie de l'attention que vous saurez porter à ces nouvelles questions.

M. le Municipal Jean Cavalli

Je réponds volontiers à votre intervention. Je suis un peu étonné de la méconnaissance que vous avez des règles du jeu.

Votre première question me laisse pantois. Quand vous dites : faut-il une plainte pour que la police intervienne ? Pas du tout. La police a des patrouilles qui sont en route et vous aurez constaté que si la police voit des choses illicites ou illégales, elle intervient, elle interpelle les gens et puis elle les soumet à des amendes. Cela se passe comme ça dans la réalité. Ce n'est pas pour rien qu'il y a des patrouilles de police dans tout le district qui sévissent si nécessaire. Il n'est pas nécessaire de déposer une plainte pour qu'il y ait une intervention. Essayez de brûler un feu rouge avec votre véhicule devant une voiture de police et vous verrez bien ce qu'il se passe.

Vous avez donné l'exemple de ce rond-point que des poids lourds prendraient à l'envers. La police, jusqu'à maintenant, n'avait pas eu connaissance de tels faits. Je ne crois pas que cela se produise à longueur de journée, sinon on le saurait.

Plus de surveillance, oui, mais si vous faites plus de surveillance, cela provoque des réactions dans vos rangs. Quelqu'un s'est plaint qu'il y a eu trop d'amendes au Tir fédéral à cause des radars qui sont placés à cet endroit. Plus de surveillance, on peut en faire, mais si on en fait trop, cela suscite des plaintes. C'est difficile de satisfaire tout le monde.

Et puis, si vous consultez maintenant le rapport de gestion d'Ecublens par exemple, le rapport de Pol Ouest 2025 est en lien. Il a été admis hier soir par la Commission de gestion du Conseil intercommunal. Vous constaterez qu'il y a un chapitre sur l'opération HUSH, lutte contre les nuisances sonores. Cela vise justement les rodéos routiers qui font plein de bruit avec des pots d'échappement trafiqués.

On a interpellé des gens, il y a des voitures qui ont été même confisquées, mises en fourrière pour faire trop de bruit et n'être pas conformes aux règles du service des automobiles et de la navigation. Vous pouvez donc consulter ce rapport de gestion de la Pol sur Internet.

En 2024, il y avait déjà de telles informations qui étaient publiées à propos des trottinettes aussi, qui ne vous plaisent pas. Toutes ces informations étaient déjà connues.

Et puis je reviens à ma remarque préliminaire. Nous avons six représentants de ce Conseil communal dans le Conseil intercommunal de la Pol. Et finalement, là aussi, il faut respecter les règles du jeu. On a des délégués à cette association de sécurité dans l'Ouest Lausannois. C'est la responsabilité de la police, il faut suivre la procédure. Et les réponses qu'on vous a faites déjà en collaboration avec la direction de la Pol, ont été faites en quelque sorte en dehors du cadre légal, au-delà des exigences légales, Encore une fois, il faut suivre la procédure et respecter les délégués que vous avez envoyés d'Ecublens dans ce Conseil intercommunal qui peut poser des questions à la Pol directement.

Entre la réponse écrite qu'on vous a faite et ce que je vous explique maintenant, il me semble que vous devriez obtenir satisfaction. Tout ce que vous avez dit a été sûrement très bien protocolé, et nous verrons dans quelle mesure il est encore nécessaire que nous répondions par écrit à vos trois questions.

Mme la Conseillère Nathalie Yéghen-Yürüten

Je souhaite déposer trois interpellations.

La première a pour titre : « Quel avenir pour le pavillon Low Tech ReBuiLT au Pontet et ses usagers ? ».

J'invite la Municipalité à étudier la possibilité d'une prolongation temporaire et la cession à un collectif responsable de son exploitation et de sa démolition au moment voulu, soit au début effectif du chantier de la future salle triple.

⇒ Annexe 3

La deuxième interpellation : « Quelles possibilités d'optimisation et de suivi de la consommation d'eau des fontaines publiques, des points d'eau potables et des jeux d'eau? ».

⇒ Annexe 4

Et pour finir, la troisième : « Quelle stratégie pour renforcer durablement l'économie de proximité, les circuits courts, la cohésion sociale et la qualité de vie à Ecublens ? Un marché diversifié communal, alimentaire, artisanal, brocante, comme moteur de développement local, durable au cœur d'Ecublens ».

⇒ Annexe 5

J'en profite pour déposer un vœu. Je souhaiterais que la Municipalité inscrive au budget 2027 une ligne spécifique dédiée à la mise en œuvre du plan de mobilité de l'administration communale comprenant des mesures incitatives assorties d'objectifs chiffrés afin de garantir le pilotage, l'évaluation et la cohérence avec les engagements du plan de mobilité et présente dans un délai de 12 mois une stratégie globale de gestion concrète du plan de mobilité.

⇒ Annexe 6

Mme la Conseillère Maite Perez Chevallaz

J'avais une question à l'attention de la Municipalité. L'autre jour, je suis passée devant le bâtiment Mars, qui vient d'être rénové, et j'ai constaté que le parking est désormais signalé comme étant un « parking privé ».

J'imagine que cette indication vise à réserver les places aux usagers du bâtiment, notamment aux enseignants durant la journée. Toutefois, cela m'a interpellée, car auparavant, il me semble que ces places pouvaient aussi être utilisées en dehors des horaires scolaires, par exemple par les personnes participant aux cours d'aquagym en soirée ou lors d'événements à Ecublens Plage le week-end.

Je souhaitais donc simplement savoir si cette signalisation signifie que ces places ne sont désormais plus accessibles au public en dehors des heures d'utilisation du bâtiment, ou s'il s'agit uniquement d'une mesure destinée à réguler le stationnement en journée.

M. le Syndic, Christian Maeder

C'est effectivement indiqué comme « parking privé » dans la mesure où ce terrain fait partie du domaine privé communal. Il s'agit d'une mention usuelle permettant de préciser le statut de cet espace.

Cela étant, nous faisons preuve de pragmatisme. En dehors des heures scolaires, il n'y a aucun problème à ce que des habitants ou d'autres usagers utilisent ces places de stationnement. Cette utilisation sera tolérée et ne donnera pas lieu à des sanctions. Il n'est par ailleurs pas prévu d'installer une barrière ou de restreindre davantage l'accès, la situation ne présentant pas de problématique particulière en matière de sécurité.

Mme Julie Camba

J'aimerais déposer un vœu. « Sécurité et la visibilité au carrefour de la Route de la Pierre et du Chemin des Vignes ».

Je sou mets un vœu concernant la sécurité routière au carrefour entre la Route de la Pierre et le Chemin des Vignes, dont la visibilité est aujourd'hui particulièrement dégradée.

Tout d'abord, je sollicite une taille plus régulière des herbes hautes aux abords de ce croisement. Hasard du calendrier, elle a été faite cet après-midi. La végétation actuelle limite fortement la visibilité pour les automobilistes, ce qui représente un réel danger, tant pour les voitures que pour les cyclistes.

Par ailleurs, je souhaite attirer votre attention sur le bac à fleurs situé dans le carrefour. La plantation de fleurs hautes nuit également à la visibilité. Il serait souhaitable d'y privilégier des plantations basses, voire de revoir son aménagement, afin de garantir un champ de vision dégagé pour tous les usagers.

Enfin, il paraît indispensable que le marquage au sol soit réalisé. À l'heure actuelle, la ligne médiane de la chaussée n'est pas tracée, tandis que la lignes cyclables l'est. Cette absence de repère entraîne un déport systématique des véhicules sur la gauche. Cette situation rend la sortie du Chemin des Vignes particulièrement compliquée et dangereuse pour les automobilistes souhaitant tourner à droite.

Ces différents points combinés créent une situation délicate et accidentogène. Une intervention sur la végétation, l'aménagement du carrefour et le marquage routier améliorerait significativement la sécurité et le confort de circulation dans ce secteur.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce vœu.

⇒ Annexe 7

M. le Syndic, Christian Maeder

Je déclare mes intérêts, dans la mesure où j'emprunte également ce chemin pour rentrer chez moi. J'avais moi aussi constaté que les herbes étaient devenues trop hautes. Je suis d'ailleurs satisfait d'apprendre que la situation a été réglée aujourd'hui, même s'il est vrai que cette intervention aurait sans doute pu avoir lieu quelques jours plus tôt.

Concernant la ligne au milieu de la chaussée, il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'une obligation légale. En présence de bandes cyclables, l'absence de ligne centrale peut répondre à une logique de sécurité. En effet, si une ligne centrale était tracée, certains automobilistes pourraient se sentir contraints de ne pas la franchir et empiéter davantage sur la bande cyclable, ce qui pourrait représenter un danger pour les cyclistes. À l'inverse, sans ligne centrale, les conducteurs disposent d'une certaine marge d'adaptation, tout en devant naturellement rester attentifs aux véhicules arrivant en sens inverse.

C'est d'ailleurs une configuration que l'on retrouve dans plusieurs endroits. Cela étant, si la question mérite d'être clarifiée plus précisément, nous pourrions volontiers nous renseigner auprès du service compétent de Pol Ouest concernant les choix de signalisation appliqués à cet endroit.

Mme la Conseillère Julie Camba

En réalité, le problème est que certains automobilistes ont le sentiment d'être dans leur bon droit. Plus bas, la chaussée est plus large, avec suffisamment de place pour la circulation et la piste cyclable. En revanche, à l'endroit évoqué, comme il n'y a pas de marquage au centre et que la route se rétrécit, certains conducteurs ne semblent pas se rendre compte de cette configuration et restent très déportés sur la gauche.

Lorsque l'on sort du chemin des Vignes et que l'on est déjà engagé dans le virage, il arrive alors qu'un véhicule montant arrive rapidement, obligeant à freiner et à s'arrêter au milieu de la chaussée. Cette situation m'est arrivée à plusieurs reprises et je la considère comme réellement dangereuse, tant pour les automobilistes que pour les cyclistes.

Il serait dès lors souhaitable d'examiner si une mesure pourrait être envisagée afin d'améliorer la sécurité à cet endroit.

Mme la Conseillère Silvana Passaro

Je souhaite déposer un vœu concernant l'accessibilité aux abords du bâtiment de la direction des écoles.

L'autre jour, en fin de journée, en sortant de ce bâtiment, j'ai rencontré une dame d'un certain âge se déplaçant avec un tintébin. Elle se rendait à son cours d'aquagym situé un peu plus loin. Malheureusement, elle a failli tomber en tentant d'enjamber une marche présente sur son chemin.

Certes, il est possible de faire un détour et d'emprunter une rampe située plus loin. Toutefois, toute personne rencontrant des difficultés de mobilité conviendra que le chemin le plus court est à privilégier.

Je souhaiterais donc que la Municipalité étudie la possibilité d'ajouter une rampe à cet endroit, afin de sécuriser le passage et de le rendre réellement accessible à toutes et tous.

D'autant plus que notre commune a à cœur d'être inclusive et accessible à l'ensemble de la population.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à cette demande.

⇒ **Annexe 8**

M. le Syndic, Christian Maeder

J'ai eu connaissance de cette intervention, notamment lors de notre préparation de groupe lundi soir. Par ailleurs, il se trouve que j'ai effectué cette semaine une tournée avec le responsable des bâtiments et nous nous sommes arrêtés sur place pour examiner la situation.

Une adaptation paraît envisageable, notamment sous la forme d'une rampe. Cela étant, si l'on souhaite créer un aménagement réellement accessible aux personnes à mobilité réduite, il est nécessaire de respecter les normes en vigueur, notamment en ce qui concerne la pente autorisée. Cela pourrait impliquer la réalisation d'une rampe plus longue que ce que l'on pourrait imaginer au premier abord. Une autre option pourrait consister à modifier partiellement la marche existante.

Ce n'est donc pas une intervention aussi simple qu'elle peut paraître, mais la situation est actuellement à l'étude.

Mme la Conseillère Nathalie Yéghen-Yürüten

J'avais une question à ajouter rapide. La Municipalité dispose-t-elle d'un inventaire précis du nombre total des places de parcs publiques tant aux abords des bâtiments communaux que sur l'ensemble de la commune ?

9. Communications municipales

Mme la Présidente

Nous passons aux communications municipales

a) Communications écrites

1) Opération éco-logement 2025 – Compte-rendu du programme

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

2) Décompte de clôture – Préavis n° 2023/05 « Eclairage public – Remplacement des points lumineux en LED – Crédit de construction » ...

Nous passons au point **b) Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité.**

Nous n'avons pas reçu de réponse aux questions et aux vœux de la Municipalité.

Nous passons maintenant au point **c) Communications orales**

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole ?

Mme la Municipale Sylvie Pittet-Blanchette

J'ai quelques communications à vous transmettre.

Tout d'abord, vous avez peut-être remarqué que le plan stratégique des sports est disponible au fond de la salle ainsi que sur certaines tables. Il est également accessible sur le site internet de la Commune. Cette mise à disposition s'adresse notamment aux personnes qui n'ont pas pu assister à la présentation organisée au début du mois de mars. Je vous invite à en prendre connaissance.

Par ailleurs, comme vous le savez, le mois de mai est placé sous le signe de l'action « La Suisse bouge », à laquelle Ecublens participe également. Je vous encourage à consulter les réseaux sociaux de la Commune afin de vous inscrire et de contribuer, par vos minutes d'activité physique, au compteur communal. Pour rappel, lors de la première participation d'Ecublens à cette action, la Commune avait remporté le premier prix dans la catégorie des communes de 10'000 à 15'000 habitants. La somme reçue à cette occasion avait pu être reversée à la jeunesse d'Ecublens et contribuer un bout au Rallye en 2019.

Dans un autre registre, une rencontre autour de la culture sera organisée le mercredi 6 mai, de 19h00 à 20h30, au centre socioculturel. Cette démarche s'inscrit dans la continuité du travail mené autour du sport et vise à mieux comprendre les attentes de la population en matière culturelle. Vous êtes bien entendu les bienvenus à y participer.

Enfin, la fête interculturelle fera son retour cette année le 30 mai, sur la place de fête du Pontet. Vous y êtes toutes et tous cordialement invités.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Une brève communication, mais d'importance : la révision du PACOM n'est pas encore achevée, mais nous approchons d'une étape importante, à savoir la mise à l'enquête publique de la révision de notre plan d'affectation communal.

Je vous invite d'ores et déjà à réserver la date du **3 juin à 18h30**, retenue pour une présentation publique qui se tiendra, en principe, à la grande salle du Motty. Cette séance permettra de présenter le projet et d'apporter les explications nécessaires.

D'autres séances d'information seront également organisées. Les dates précises de début et de fin de la mise à l'enquête publique ne sont pas encore arrêtées, mais elles seront communiquées ultérieurement.

Je vous invite toutefois à retenir dès maintenant cette première date, compte tenu de l'importance de ce dossier.

11. Divers

Mme la Présidente

Nous passons aux Divers. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme la Conseillère Silvana Passaro

Je vais faire un peu de publicité pour cette nouvelle école de danse, gym. Le twirling est un sport complet qui mélange la danse, la gym et le maniement du bâton.

Il développe des compétences physiques et artistiques, c'est un sport et un spectacle à la fois. Le Twirling Sport Ecublens est idéal pour découvrir ce sport sans objectif de compétition dans un cadre motivant. Il est accessible pour les filles comme pour les garçons. Le Twirling Sport Ecublens a été fondé en 2022 et compte actuellement 15 athlètes.

Cette année, ils organisent pour la deuxième fois un gala afin que les athlètes puissent montrer le travail réalisé durant l'année au public.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion.

Le prochain Conseil aura lieu dans cette même salle, le jeudi 28 mai à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, je clos maintenant la séance en vous remerciant de votre participation.

Et il me reste à vous souhaiter une excellente suite de semaine.

Il est 22h01

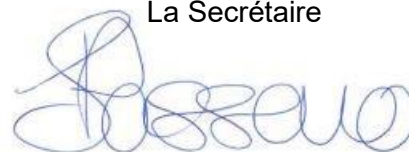
La Présidente



Daniela Miéville



La Secrétaire



Silvana Passaro

Annexes :

1. Postulat de Mme la Conseillère Valérie Bernier : « Comment peut-on renforcer les dispositifs communaux d'accès au logement à Ecublens ? »
2. Interpellation urgente de Mme la Conseillère Cindy Cofano : « Sécurisation des trajets scolaires aux abords de la buvette du terrain de football et de l'abri PC ».
3. Interpellation de Mme la Conseillère Nathalie Yéghen-Yürüten : « Quel avenir pour le Pavillon LowTech reBuiLT au Pontet et ses usagers ? »
4. Interpellation de Mme la Conseillère Nathalie Yéghen-Yürüten : « Quelles possibilités d'optimisation et de suivi de la consommation d'eau des fontaines publiques, points d'eau potable et jeux d'eau ? ».
5. Interpellation de Mme la Conseillère Nathalie Yéghen-Yürüten : « Quelle stratégie pour renforcer durablement l'économie de proximité, les circuits courts, la cohésion sociale et la qualité de vie à Ecublens ? Un marché diversifié communal (alimentaire, artisanal, brocante) comme moteur de développement local durable au cœur d'Ecublens ? ».
6. Vœu de Mme la Conseillère Nathalie Yéghen-Yürüten
7. Vœu de Mme la Conseillère Julie Camba
8. Vœu de Mme la Conseillère Silvana Passaro



Type :	☒ Postulat	Motion	Amendement
Autre (préciser) :			
Postulat: Comment peut-on renforcer les dispositifs communaux d'accès au logement à Ecublens? État des lieux du logement et perspectives communales En Suisse, la crise du logement n'est plus l'apanage des grandes villes : elle se propage, de manière plus insidieuse, mais tout aussi préoccupante, aux communes de la couronne urbaine. Ecublens n'y échappe pas. Le marché immobilier est sous tension, les loyers sont élevés, l'offre insuffisante, et les logements correspondant aux besoins réels des habitantes et habitants – en termes de taille, d'accessibilité financière ou de localisation – se font rares. Le mal-logement ne touche plus seulement les plus précaires. Il concerne aussi des familles à deux revenus, des retraité·e·s, des étudiant·e·s, des personnes divorcées, des jeunes adultes en insertion professionnelle. En somme, une part croissante de la population rencontre des difficultés à se loger. La difficulté ne réside pas uniquement dans le montant du loyer, mais aussi dans la rareté des logements adéquats, la rigidité des critères de sélection ou le besoin d'accompagnement dans les démarches. Des dispositifs cantonaux et régionaux à consolider Il existe dans le canton de Vaud plusieurs mécanismes de soutien : L'Aide individuelle au logement (AIL)¹ est versée en parité par la commune et le Canton. Elle est conçue pour compenser un loyer trop élevé par rapport aux revenus et à la taille du ménage. Elle est soumise à conditions de ressources, mais reste souvent inaccessible à la classe moyenne inférieure ou aux personnes aux parcours non linéaires. Elle ne soutient ni l'accès au logement, ni la qualité du logement, et n'a aucun effet sur les critères d'acceptation des dossiers. Il s'agit d'une aide circonstancielle, utile mais partielle. En principe, l'AIL est destinée aux ménages ne bénéficiant pas d'aide sociale, mais le règlement cantonal (RAIL / AMCAIL) ne gère pas nécessairement toutes les interactions avec des aides communales spécifiques. Il peut être constaté que l'aide déjà apportée par la Commune d'Ecublens via son règlement d'aide au logement est plus généreuse que l'AIL. Cependant cette aide est limitée aux logements propriétés de la commune ou conventionnés avec cette dernière. Bien que certaines communes excluent explicitement le cumul de l'AIL avec d'autres aides couvrant le logement (Prilly, Renens), il n'existe pas de pratique homogène unique concernant le cumul. RELOG est un programme cantonal d'accompagnement au relogement, avec une antenne dans			

¹ Il s'agit d'une aide octroyée dans treize communes du Canton: Coppet, Gland, La Tour-de-Peilz, Lausanne, Lutry, Montreux, Morges, Nyon, Prilly, Pully, Renens, Vevey, Yverdon-les-Bains. Source: État de Vaud, Aide individuelle au logement pour les familles:
<https://www.vd.ch/aides-financieres-et-soutien-social/aides-financieres-et-comment-les-demander/aide-au-logement>

² Bilan, « 25 ans de crise du logement dans les grandes villes suisses », dans le numéro 581 *Attractivité. Une année sous tension*, paru le 17 décembre 2025, p.26-27.

l'Ouest lausannois. Il s'adresse à des personnes ou ménages fragilisés, souvent en situation de précarité mais ne relevant plus de l'aide sociale. Le dispositif assure un suivi individualisé et agit comme intermédiaire auprès des régies pour faciliter l'accès à un logement. Une fois la situation stabilisée, un transfert de bail est possible vers la personne relogée, sous certaines conditions. C'est un outil d'aide transitoire, ciblé mais précieux, qui permet de sortir durablement de situations de blocage. RELOG fonctionne également comme un guichet logement pour l'aide à la recherche d'appartements pour tout le monde. Bien que le programme connaisse un réel succès, son existence reste méconnue du grand public.

La Loi vaudoise sur la préservation et la promotion du parc locatif (L3PL) est le principal outil structurel à disposition des communes. Elle permet :

- le droit de préemption pour la création de logements d'utilité publique (LUP) ;
- le contrôle des loyers après transformation ou rénovation d'immeubles ;
- l'imposition de quotas de LUP dans les plans de quartier ;
- la mise à disposition de terrains en droit de superficie à des coopératives ou fondations à but non lucratif.

Elle permet de mettre en place une aide structurelle, stratégique et durable. Encore sous-utilisée, elle nécessite un engagement politique clair et des ressources dédiées.

Des leviers à activer localement pour répondre à la diversité des besoins

À l'échelle d'une commune comme Ecublens, sans bouleverser l'équilibre budgétaire, plusieurs leviers concrets existent pour améliorer l'accès à un logement adéquat, durable et accessible pour toutes les catégories de la population (familles, aînés, jeunes, personnes seules, ménages modestes, travailleurs).

1. Mobiliser les outils de la L3PL

- Exercer le droit de préemption sur les terrains stratégiques pour créer du logement à but social.
- Exiger des quotas de LUP dans les plans de quartier ou grands projets.
- Encadrer les loyers en cas de rénovation importante, pour éviter les évictions indirectes.
- Mettre à disposition des terrains communaux en DDP pour favoriser les fondations et coopératives.

2. Encourager l'habitat non-lucratif

- Lancer un appel à projets non lucratif (coopératives ou fondations) sur des parcelles communales, avec des critères favorisant la mixité, la durabilité et la gouvernance partagée.
- Encourager la constitution ou l'accueil de nouvelles coopératives (avec ou sans but social) dans le tissu local.

3. Créer un dispositif communal d'accompagnement

- Sur le modèle de RELOG, créer une antenne locale d'accompagnement logement ouverte à toutes et tous : jeunes, aînés, familles recomposées, nouveaux arrivants, etc.
- Former une personne référente ou mandater un organisme partenaire (p. ex. Caritas, Pro-Logement).
- Travailler avec les régies locales pour détendre les critères de sélection (ex : garants, durée de bail, assurances).

4. Mieux connaître le parc et les besoins

- Cartographier le parc locatif existant, en lien avec les données cantonales.

- Identifier les logements inadaptés (trop petits, inaccessibles, énergivores) et élaborer une stratégie de réaffectation.

5. Renforcer la coopération régionale

- S'appuyer sur une logique intercommunale déjà en place, garante d'efficience et de cohérence territoriale.
- Bénéficier de l'expérience concrète de l'ARASOL dans la mise en œuvre de l'AIL à Renens.

Par ailleurs, certaines réponses efficaces à la problématique du logement peuvent être portées à l'échelle intercommunale. Dans l'Ouest lausannois, l'Association Régionale d'Action Sociale de l'Ouest Lausannois (ARASOL) agit déjà comme guichet social de proximité avec sa Porte d'Orientation Sociale (POS), en prenant en compte l'ensemble des besoins sociaux des personnes, pas uniquement ceux liés au logement. Outre sa connaissance fine des publics fragilisés grâce à son ancrage local, l'association a accès à la base de données MAORI, qui recense l'ensemble des prestations sociales perçues (AI, PC, RI, AIL, etc.) et permet un traitement coordonné et personnalisé des demandes. Une telle délégation dans la mise en place de l'AIL à Ecublens - à condition que cette aide puisse être mise en place sans exclure l'aide communale - permettrait de bénéficier d'une expertise professionnelle, sans devoir créer une nouvelle structure, tout en garantissant un accès humain et confidentiel à l'information pour les habitant·e·s en recherche de solutions.

Dans la même logique, Ecublens pourrait favoriser l'essor des coopératives d'habitation, cette structure contribue directement à l'augmentation du nombre de logements d'utilité publique (LUP), un outil encore trop peu mobilisé dans la région. Les coopératives offrent en effet une réponse adaptée aux besoins de la classe moyenne, qui se retrouve aujourd'hui prise en étau entre un marché locatif privé tendu et des dispositifs sociaux souvent trop restrictifs.

Un enjeu d'intérêt commun, au-delà des clivages

Si cette initiative émane de la gauche, elle ne doit pas être perçue comme une mesure strictement sociale au sens restrictif du terme. Le mal-logement concerne aujourd'hui toutes les classes sociales. Des jeunes adultes issus de familles aisées ne trouvent pas à se loger à proximité, faute de disponibilités ou de critères de sélection trop rigides. Des personnes proches de la retraite, après une séparation ou un déménagement, peinent à se réinsérer dans le marché locatif. Le mensuel BILAN n° 581² mentionne les statistiques fédérales qui montrent que les loyers dans les grandes villes et nos agglomérations ont explosé depuis 2001. A Lausanne par exemple, 50% des ménages ne disposent pas d'un revenu suffisant pour se loger selon les coûts des loyers. La problématique concerne aussi les entreprises locales, qui ont besoin que leurs salarié·e·s puissent habiter à proximité de leur lieu de travail.

Dans le cas du logement, il ne suffit pas uniquement de répondre à la demande, mais plutôt de favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins. Il s'agit ainsi de déployer un levier d'équilibre territorial, de cohésion sociale, et même de stabilité économique. La mise en place d'un dispositif communal d'aide individualisée, souple, humain et réactif, permettrait à la Municipalité d'agir concrètement, sans alourdir les finances publiques de manière significative. Il s'agirait également de développer une politique territoriale proactive en matière de LUP et d'accueil de logements du type coopératives.

En structurant cette démarche, la Commune enverrait un signal clair : elle écoute ses habitant·e·s, comprend les mutations de la société et innove pour y répondre.

Étude d'opportunité: pour améliorer l'accès au logement à Ecublens

Considérant la crise croissante du logement qui touche un large spectre de la population d'Ecublens,

et la nécessité d'agir de manière proactive pour améliorer l'accès à un logement adéquat, durable et abordable ;

Considérant l'existence de dispositifs cantonaux (L3PL, AIL, RELOG) et régionaux (ARASOL) offrant des outils variés, dont le potentiel pourrait être davantage exploité au niveau communal ;

Considérant que la Commune dispose de leviers d'action concrets, tels que l'activation des droits de préemption, la création de LUP, le soutien aux coopératives d'habitation, ainsi que la mise en place d'un accompagnement personnalisé au logement ;

Le Parti Socialiste et Indépendants de Gauche charge la Municipalité de réaliser une étude d'opportunité visant à :

- analyser les dispositifs actuels et leurs possibilités d'application à Ecublens ;
- examiner la stratégie communale en matière de mobilisation des outils prévus par la L3PL, en particulier l'exercice du droit de préemption : dans quels cas pourrait-il être activé, selon quels critères, et avec quelles conséquences financières et opérationnelles ;
- étudier les conditions de mise en place d'une politique d'aide à la pierre, notamment sous forme de soutien à la production ou à la rénovation de logements d'utilité publique (subventions, prêts, garanties, DDP à conditions préférentielles), et en évaluer la faisabilité à l'échelle communale ;
- identifier les mesures concrètes et réalistes à mettre en œuvre à court et moyen terme ;
- évaluer les ressources nécessaires, les partenariats possibles (notamment avec l'ARASOL) et les impacts budgétaires ;
- proposer des scénarios ou un plan d'action pour renforcer durablement l'accès au logement dans notre commune.

Cette démarche permettra à Ecublens d'agir de manière ciblée et coordonnée, en cohérence avec les politiques cantonales et régionales, afin de répondre aux besoins diversifiés de ses habitants.

Nom, prénom : BERNIER, VALÉRIE

Signature : Valérie Bernier

Interpellation concernant la sécurisation des trajets scolaires aux abords de la buvette du terrain de football et de l'abri PC

Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

Par la présente interpellation, je souhaite attirer l'attention de la Municipalité sur la problématique de la sécurité des trajets scolaires, plus particulièrement aux abords de la buvette du football et du chemin menant à l'abri PC.

Chaque jour, de nombreux parents-taxis viennent se stationner sur les places de parking de la buvette. Or, le nombre de places disponibles à cet endroit est insuffisant pour absorber ce trafic aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Cette situation entraîne quotidiennement des stationnements hors cases, voire la descente de véhicules jusqu'à proximité de l'abri PC. Cette occupation désordonnée de l'espace crée une cohabitation problématique entre les véhicules, les piétons et, en particulier, les enfants qui empruntent quotidiennement ce chemin pour se rendre à l'école.

Je tiens également à relever que la descente de véhicules privés, ainsi que leur stationnement jusqu'à l'abri PC, ne se limitent pas aux horaires scolaires. Ces pratiques sont également observées régulièrement en dehors des heures d'école, ainsi que durant les week-ends.

Trois zones me semblent particulièrement dangereuses le long de ce chemin. Elles sont identifiées en rouge sur le plan projeté. La première concerne le secteur situé à proximité des places de stationnement de la buvette, où les véhicules stationnés hors cases réduisent fortement la visibilité des enfants qui traversent. La seconde concerne l'accès depuis le trottoir au terrain de foot. Le manque de visibilité, les manœuvres de stationnement, les véhicules hors cases et la circulation aux heures de forte affluence constituent un risque réel pour les élèves. La troisième concerne le chemin qui mène jusqu'à l'abri PC.

Par le passé, la présence ponctuelle d'un agent de police à proximité du Collège du Croset Parc, notamment afin de dissuader le stationnement sur les places réservées au bus scolaire, avait eu un effet dissuasif notable. Il me semble dès lors opportun de se demander si une mesure similaire pourrait être envisagée dans le secteur de la buvette, ou si d'autres dispositifs pourraient être mis en place (tels qu'un marquage au sol spécifique, une limitation de vitesse adaptée, une amélioration de la visibilité ou encore la pose d'un potelet/ barrière empêchant les véhicules privés de descendre jusqu'à l'abri PC.)

Je souhaite également rappeler qu'au printemps 2023, l'ATE a débuté l'élaboration d'un rapport intitulé « Plan de mobilité scolaire », réalisé sur la base de questionnaires transmis aux parents, aux élèves et aux enseignants. Ce travail a permis de faire ressortir diverses problématiques liées à la circulation, dont plus de **cent points** dangereux identifiés par les différents groupes consultés.

Des visites de terrain ont ensuite été organisées, notamment en octobre 2023, afin d'analyser la dangerosité de ces points. Les recommandations issues de ce travail ont été partagées avec la commune en mars 2024. Selon les éléments recueillis, le problème principal relevé

concerne le trafic automobile aux abords des écoles. Le nombre de véhicules, leur vitesse et le trafic généré par les parents-taxis figurent parmi les préoccupations majeures.
(référence : <https://www.ate.ch/themes/pour-les-enfants-et-les-seniors>)
(référence : <https://mobilitesscolaire.ch/ecublens/>)

Au vu de ce qui précède, j'adresse les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles mesures concrètes ont été mises en place par la commune à la suite des recommandations formulées dans le cadre du Plan de mobilité scolaire ? aux abords du Croset, Croset-Parc, Pontet ainsi que de la Coquerellaz ?
2. La Municipalité peut-elle mettre à disposition des conseillères et conseillers communaux le rapport intitulé « Plan de mobilité scolaire », comme cela avait déjà été demandé lors de la séance du Conseil communal du 24 mars 2024 ?
3. La Municipalité envisage-t-elle de mener une campagne de sensibilisation auprès des parents, par exemple par courrier, afin de les rendre attentifs aux dangers liés aux trajets scolaires et au rôle que joue le trafic des parents-taxis dans l'augmentation des risques ?
4. La Municipalité entend-elle étudier des mesures spécifiques pour sécuriser le secteur de la buvette, notamment dans les zones identifiées en rouge sur le plan annexé ?

Plusieurs pistes pourraient, à mon sens, être examinées, notamment :

- la fermeture de l'accès aux places de parking de la buvette aux heures d'entrée et de sortie des classes ;
- la fermeture de l'accès aux véhicules privés jusqu'à l'abri PC ;
- l'instauration d'une zone de circulation fortement ralentie, par exemple à 20 km/h ou moins selon les possibilités légales ;
- la mise en place d'un marquage au sol spécifique ;
- la présence ponctuelle d'un agent de police ou d'un assistant de sécurité publique ;
- l'amélioration de la visibilité pour les enfants, notamment en empêchant le stationnement hors cases.

L'objectif de cette interpellation n'est pas de stigmatiser les parents, mais bien d'ouvrir une discussion constructive sur la sécurité des enfants et sur les mesures que la commune peut mettre en place dès la rentrée scolaire 2026 pour réduire les risques d'accident sur les trajets scolaires.

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Ecublens, le 30.04.26

Cindy Cofano

[Signatures]
Jade Haini
N. Mard.
Valérie B.
G. Brisset
Lorik Hynd
Kuller Charles
Françoise Favre
Taini Tonelloz
Cofano



Conseil
communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 30.04.2026

Type :	Postulat ☐	Motion ☐	Amendement ☐
Autre (préciser) : ☒			
Interpellation			

Quel avenir pour le Pavillon LowTech reBuiLT au Pontet et ses usagers ?

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

Conformément aux dispositions du règlement du Conseil communal, la présente interpellation invite la Municipalité à étudier les possibilités de **maintien temporaire, de relocalisation, de transfert, de cession ou de pérennisation** du pavillon low-tech **reBuiLT**, situé sur le site du Pontet, ainsi que les conditions nécessaires à une telle évolution.

1. Contexte

Le Pavillon LowTech reBuiLT est issu d'une démarche de réemploi de matériaux, de construction circulaire et d'expérimentation pédagogique. Il constitue aujourd'hui un exemple concret de sobriété constructive, de valorisation des ressources existantes et de coopération entre le monde académique, la Commune, les associations et la population locale.

Sa réalisation a mobilisé un engagement considérable : plus de **25'000 heures de travail**, réparties sur plus de **trois ans**, avec **238 étudiant·es EPFL et bénévoles**, la participation de plus de **500 élèves d'Ecublens**, ainsi que le soutien de plusieurs sponsors et partenaires institutionnels.

Le projet figure également sur la **longlist des projets en concours pour le Prix SIA 2026**, ce qui souligne l'intérêt architectural, pédagogique, environnemental et collectif de la démarche :

<https://2026.prixsia.ch/fr/projects/1604>

Depuis son ouverture, le pavillon est devenu un lieu utile et vivant. Il est utilisé par plus de **45 associations, collectifs, clubs, institutions et projets liés à l'EPFL**, et accueille des activités

associatives, éducatives, culturelles, citoyennes et musicales. Ses qualités acoustiques et son caractère insonorisé en font également un espace adapté à des usages musicaux, de répétition, d'expression sonore ou de concert intimiste.

Une pétition citoyenne est actuellement en cours sous le titre « **Pour le maintien temporaire ou la pérennisation du Pavillon LowTech reBuiLT à Ecublens** ». Elle demande la suspension de toute déconstruction précipitée et l'examen d'alternatives crédibles, telles que le maintien temporaire, la relocalisation, l'autogestion, le transfert à une structure d'utilité publique ou la pérennisation. Elle est accessible à l'adresse suivante :

<https://openpetition.eu/ch/vffbq>

Un groupe de coordination a également été ouvert pour les personnes intéressées à participer à la recherche et l'exécution d'une solution, notamment sous forme de collectif d'autogestion :

<https://chat.whatsapp.com/LjgzlZUPuCpLt1QK9GNeel>

Cette mobilisation témoigne de l'attachement des usagères et usagers à ce lieu, ainsi que de l'intérêt collectif qu'il représente.

2. Une échéance proche et une durée d'exploitation limitée

La déconstruction du pavillon est annoncée pour le **1er juillet**. Au regard du calendrier actuel, cette infrastructure, qui a nécessité plus de trois années de travail et de mobilisation, ne bénéficierait que d'environ **15 mois d'exploitation**.

Cette situation interroge la proportionnalité entre les ressources engagées, l'investissement humain, pédagogique et financier consenti, et la durée effective d'usage du bâtiment.

Il convient toutefois de reconnaître que des étudiant·es travaillent actuellement, depuis plusieurs mois, à préparer une **déconstruction vertueuse**, avec valorisation et réemploi des matériaux lorsque cela est possible. Toute réflexion sur une prolongation ou une reprise du pavillon devrait donc veiller à ne pas compromettre ce travail, ni aboutir, faute de temps ou de moyens, à une démolition en décharge contraire à l'esprit du projet.

3. Usagères et usagers du pavillon

Parmi les entités ayant utilisé ou étant concernées par le pavillon figurent notamment :

VBC Ecublens ; Deep Turtle ; Association Harmonie Émotionnelle ; Les Badauds ; GAME ; Association Action Climat Ecublens ; Espace Symbiose ; Low-Tech Lab Lausanne ; DanceSquare ; Société coopérative 2401 ; WOOD BEE ; Habitat léger Suisse ; Commission de l'AGEPoly S4S ; Association RevoRepair ; CSEA - Collège Suisse des Experts Architectes ; Les Vert-e-s de l'Ouest lausannois ; Fondation St-Barthélemy ; EPS Ecublens ; Association culturelle TODO ES ARTE ;

Sous le Ciel de l'Ouest ; Ecublens Basket ; Ville d'Ecublens - SBED ; ASSAC ; All That Swing EPFL-UNIL ; Fanfare Militante de Lausanne ; Collectif Cinépenex ; SIA Vaud ; Les Joyeux Yogis ; Association Made in Brasil Suisse ; Circular Economy Switzerland ; Collectif de mamans Russes d'Ecublens ; Danse scène ouverte ; École Idées House ; Quantum Engineering Team ; SDIS Chamberonne ; Association Je pense donc c'est chouette ; PolyJapan ; EPFL SIC ; Collectif DE-RIVE ; Groupe de percussion ; G.R.E.S Académicos du Léman ; Collectif danse contemporaine ; Association Bouddhique Linh Phong ; ALICE ; PlanQueer ; Travail de Master étudiant ; Classes accueil EPS ; Climate and Sustainability Action Week ; fêtes d'anniversaire enfants.

Cette diversité d'usages montre que le pavillon dépasse largement le cadre d'un simple projet expérimental. Il remplit déjà une fonction locale, sociale, pédagogique, associative, culturelle et citoyenne.

4. Contraintes connues

Le présent postulat tient compte des contraintes existantes.

Le pavillon a été conçu comme une installation temporaire. Il ne bénéficie pas, à ce jour, d'une autorisation de construire pérenne ni d'un droit à bâtir garanti sur son emplacement actuel.

Par ailleurs, le terrain et ses abords sont destinés à accueillir à terme la future **salle triple de la Commune**, actuellement en concours. Cette planification constitue une contrainte importante et légitime, qui doit être intégrée à toute réflexion sur l'avenir du pavillon.

Ces éléments ne devraient toutefois pas conduire automatiquement à une déconstruction sans examen approfondi des alternatives possibles, pour autant que celles-ci soient réalistes, financées et compatibles avec le calendrier communal.

5. Enjeux financiers, responsabilités et conditions de reprise

La question des coûts mérite une analyse transparente.

Selon les estimations actuellement évoquées :

- la maintenance annuelle du pavillon serait de moins de **CHF 7'500** ;
- l'exploitation courante représenterait environ **CHF 200 par mois** de consommables, toilettes sèches incluses ;
- l'intendance nécessiterait environ **25 heures par mois**, notamment pour les visites, le nettoyage, le remplacement des consommables et la gestion administrative ;
- une déconstruction par entreprise générale pourrait coûter plus de **CHF 120'000** ;
- une solution de chauffage pourrait représenter environ **CHF 40'000** ;

- l'installation de l'eau courante pourrait représenter environ **CHF 40'000**.

Ces chiffres doivent évidemment être vérifiés et consolidés. Ils montrent toutefois qu'il serait pertinent de comparer les différents scénarios : déconstruction, maintien temporaire, relocalisation, transfert, cession ou pérennisation légère.

Il convient également de clarifier que la déconstruction actuellement prévue s'inscrit dans un engagement porté **par l'EPFL**, notamment sur le plan financier et pédagogique, ainsi que par les étudiant·es EPFL / unipoly à travers les heures de travail consacrées au projet.

En cas de prolongation temporaire, la question centrale serait donc d'identifier une structure volontaire et capable d'assumer à la fois :

- l'exploitation du pavillon ;
- l'intendance courante ;
- les responsabilités juridiques et administratives ;
- les charges, assurances et frais de fonctionnement ;
- les garanties financières nécessaires ;
- la déconstruction finale au terme d'une nouvelle échéance, dans le respect de l'esprit de réemploi du projet.

6. Piste d'un collectif responsable

Dans l'hypothèse où l'EPFL privilégierait une solution de cession ou de transmission du pavillon, et où la Municipalité souhaiterait ne pas assumer directement la responsabilité future du bâtiment, une piste concrète pourrait être étudiée : la constitution d'un **collectif responsable** composé d'usagers, d'usagers et de personnes intéressées.

Ce collectif pourrait assurer l'autogestion du pavillon, son exploitation courante, son intendance, ainsi que les responsabilités liées à sa déconstruction finale le moment venu, notamment au début effectif du chantier de la future salle triple.

La question principale est donc la suivante : la Municipalité serait-elle disposée à permettre à un collectif structuré de reprendre temporairement la responsabilité du pavillon jusqu'au moment où le terrain devra effectivement être libéré, à condition que ce collectif apporte les garanties nécessaires pour l'exploitation, l'assurance, l'intendance, les charges et la déconstruction finale ?

Une telle piste supposerait d'identifier un groupe suffisamment solide, par exemple **6 à 10 personnes prêtes à s'engager concrètement**, ainsi que des garanties financières permettant de couvrir, le moment venu, une déconstruction soignée ou, à défaut, une démolition estimée à environ **CHF 120'000**.

7. Pistes à étudier

Le présent postulat demande que plusieurs pistes soient étudiées de manière objective et documentée.

a. Maintien temporaire sur le site actuel

Une première piste consisterait à examiner si une prolongation temporaire de l'exploitation du pavillon est possible, dans l'attente de l'avancement du projet de salle triple, sous réserve des contraintes réglementaires, techniques, financières et de sécurité.

Cette prolongation ne pourrait être envisagée que si une structure repreneuse était clairement identifiée et en mesure d'assumer l'exploitation ainsi que la déconstruction finale.

b. Relocalisation

Si le maintien sur le site du Pontet n'est pas compatible avec le calendrier communal, une relocalisation du pavillon vers un autre site communal, institutionnel ou partenaire pourrait être étudiée. Cette option permettrait de préserver l'investissement déjà consenti tout en libérant le terrain lorsque cela deviendra nécessaire.

c. Transfert, cession ou vente à une structure d'utilité publique

Une autre piste serait d'examiner la possibilité d'un transfert, d'une cession ou d'une vente du pavillon à une structure à but non lucratif, telle qu'une association, une coopérative ou une fondation d'utilité publique.

Une telle structure pourrait assurer la gestion du lieu, rechercher des financements, organiser les usages, garantir les responsabilités futures et limiter la charge directe pour la Commune.

d. Convention d'usage ou d'autogestion

Une convention d'usage ou d'autogestion pourrait également être étudiée, avec une répartition claire des responsabilités : entretien courant, assurances, sécurité, charges, eau, chauffage, réservations, accès, coordination des usages et responsabilité en cas de déconstruction future.

e. Valorisation pédagogique avec l'EPFL

Le pavillon pourrait aussi faire l'objet d'une réflexion avec l'EPFL afin d'examiner les possibilités de poursuivre ou de valoriser sa dimension pédagogique, sans préjuger d'une mission confiée par la Commune.

Il pourrait notamment rester un support de démonstration, d'apprentissage et de médiation autour du réemploi, de la construction low-tech, de l'économie circulaire et de la coopération avec le territoire.

f. Usages scolaires, associatifs, culturels et musicaux

Enfin, il conviendrait d'évaluer les usages compatibles avec les besoins locaux : espace associatif, salle d'activité, espace pédagogique, local de médiation, salle de réunion, lieu culturel ou espace musical, notamment en raison de ses qualités acoustiques et de son caractère insonorisé.

8. Demande à la Municipalité

Par le présent postulat, il est demandé à la Municipalité d'étudier l'opportunité et la faisabilité de :

1. suspendre ou reporter la déconstruction du pavillon reBuiLT uniquement si une étude des alternatives, des responsabilités et des garanties financières peut être menée rapidement ;
2. établir un état des lieux technique, juridique et financier du pavillon, incluant les contraintes liées à son caractère temporaire, à l'absence d'autorisation pérenne et au projet de salle triple ;
3. réaliser une comparaison des coûts entre les scénarios suivants : déconstruction, maintien temporaire, relocalisation, transfert, cession, vente ou pérennisation légère ;
4. clarifier les responsabilités relatives à l'exploitation, à l'intendance, aux charges, aux assurances et à la déconstruction finale en cas de prolongation temporaire ;
5. clarifier, avec l'EPFL, les conséquences d'un éventuel report sur le travail étudiant actuellement engagé pour une déconstruction vertueuse et le réemploi des matériaux ;
6. identifier si une structure volontaire serait prête et capable d'assumer l'exploitation du pavillon ainsi que sa déconstruction finale au terme d'une nouvelle échéance ;
7. examiner si la Municipalité serait disposée à permettre à un collectif responsable d'assurer temporairement l'autogestion du pavillon jusqu'au début effectif du chantier de la future salle triple ;
8. préciser les conditions minimales qu'un tel collectif devrait remplir : forme juridique, assurances, garanties financières, intendance, sécurité, charges, exploitation et déconstruction finale ;
9. consulter les associations, collectifs, clubs, institutions, projets liés à l'EPFL et autres usagères et usagers du pavillon afin d'évaluer les besoins réels et les usages à maintenir ;
10. tenir compte de la pétition citoyenne actuellement en cours, intitulée « **Pour le maintien temporaire ou la pérennisation du Pavillon LowTech reBuiLT à Ecublens** », accessible à l'adresse openpetition.eu/ch/vffbq, ainsi que des préoccupations exprimées par les usagères et usagers du pavillon ;
11. prendre acte de l'existence d'un groupe de coordination ouvert aux personnes intéressées par la recherche d'une solution : <https://chat.whatsapp.com/LjgzlZUPuCpLt1QK9GNeel> ;
12. examiner la possibilité d'une convention d'usage ou d'autogestion avec une structure porteuse ;

13. étudier l'hypothèse d'un transfert, d'une cession ou d'une vente à une association, une coopérative ou une fondation d'utilité publique ;
14. évaluer la faisabilité d'une relocalisation du pavillon vers un autre site ;
15. examiner, avec l'EPFL, les possibilités de poursuivre ou de valoriser la dimension pédagogique du projet ;
16. présenter au Conseil communal un rapport exposant les scénarios étudiés, leurs coûts, leurs avantages, leurs contraintes, leurs risques et les recommandations de la Municipalité.

9. Conclusion

Le pavillon reBuiLT est le fruit d'un engagement important et d'une démarche exemplaire en matière de réemploi, de durabilité et d'apprentissage collectif. Son utilité actuelle pour les associations, les écoles, les activités culturelles, musicales, citoyennes et la vie locale justifie qu'un examen sérieux soit mené avant toute décision irréversible.

Le présent postulat ne nie ni les contraintes du site, ni le caractère temporaire du projet, ni les enjeux financiers, ni le travail étudiant actuellement engagé pour une déconstruction vertueuse. Il demande que les alternatives soient étudiées de manière transparente, proportionnée et concertée, en tenant compte des usages existants, de la pétition en cours, de l'intérêt collectif que ce lieu représente et des responsabilités concrètes qu'impliquerait toute prolongation.

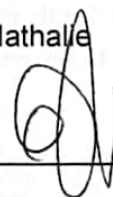
Préserver, relocaliser ou transmettre le pavillon pourrait permettre de prolonger l'utilité d'un projet déjà largement investi par la collectivité, tout en respectant les besoins futurs du site du Pontet et l'esprit de réemploi au cœur du projet reBuiLT.

Je remercie la Municipalité pour l'étude de cette interpellation.

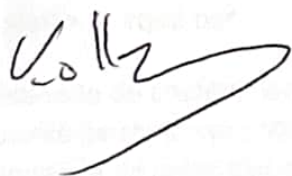
Avec mes salutations respectueuses.

Nom, Prénom: Yéghen-Yürüten, Nathalie

Signature:



Keller Charles



A. Ruo

Samir Ham



**Conseil
communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 30.04.2026

Type :	Postulat ☐	Motion ☐	Amendement ☐
Autre (préciser) : ☒ Interpellation			
Quelles possibilités d'optimisation et de suivi de la consommation d'eau des fontaines publiques, points d'eau potable et jeux d'eau?			
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, 1. Contexte Dans un contexte de dérèglement climatique marqué par des épisodes de sécheresse et des périodes de canicule de plus en plus fréquentes, la gestion durable de l'eau constitue un enjeu stratégique pour la Commune d'Ecublens. Les fontaines publiques, les points d'eau potable ainsi que les jeux d'eau pour enfants jouent un rôle essentiel : • en tant qu'éléments du patrimoine communal, • comme services à la population, • et comme outils de rafraîchissement urbain et de soutien à la biodiversité. Toutefois, leur consommation en eau et leur efficience méritent un suivi plus précis et une optimisation adaptée aux enjeux actuels. Dans cette perspective, il convient de rappeler un principe fondamental : « On ne peut pas optimiser ce que l'on ne mesure pas. »			

2. Questions au Conseil communal

Dans ce contexte, je prie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

2.1 Données de consommation (année 2025)

La Municipalité peut-elle fournir les relevés de consommation d'eau, idéalement mensuels pour l'année 2025, concernant :

- les fontaines à eau courante avec bassin,
- les points d'eau potable sans circulation continue
- les jeux d'eau pour enfants.

2.2 Équipement et compteurs

- Quel est l'état actuel du déploiement des compteurs sur l'ensemble des installations concernées ?
- Les dispositifs existants permettent-ils un suivi mensuel détaillé de toutes les catégories d'infrastructures ?
- Existe-t-il encore des installations sans suivi précis de consommation ?
- La Municipalité identifie-t-elle encore des marges d'amélioration dans le monitoring ou l'optimisation horaire ?

2.3 Analyse comparative

Dans le prolongement des mesures déjà mises en œuvre pour les fontaines à eau courante, la Municipalité a-t-elle réalisé, ou prévoit-elle, une analyse comparative de l'efficacité hydrique entre les différentes catégories d'installations ?

3. Perspectives d'optimisation

3.1 Transformation des installations

Dans le cas où la consommation des points d'eau potable non courants serait plus élevée que celle des fontaines à eau courante avec bassin :

La Municipalité envisage-t-elle leur remplacement progressif par des **fontaines à eau courante avec bassin**, équipées de compteurs et de systèmes d'optimisation ?

Une telle transformation pourrait-elle permettre :

- une meilleure maîtrise de la consommation,
- une valorisation accrue de l'eau pour l'arrosage communal,
- un soutien renforcé à la biodiversité,

- et une amélioration des îlots de fraîcheur urbains ?

3.2 Valorisation de l'eau

Quelles sont les possibilités d'utiliser davantage ces infrastructures pour :

- l'arrosage des espaces verts communaux, notamment en période de canicule,
- la création de points d'eau pour la biodiversité (oiseaux, insectes, petite faune),
- le renforcement des îlots de fraîcheur urbains ?
- une approche multifonctionnelle permettant de maximiser l'utilité écologique, sociale et environnementale de l'eau consommée

3.3 Adaptation climatique

Quelles mesures la Commune prévoit-elle pour :

- adapter l'utilisation des fontaines et jeux d'eau aux conditions climatiques extrêmes,
- concilier réduction de la consommation et maintien du confort des habitants,
- optimiser le rôle de ces installations dans la résilience climatique locale ?

3.4 Optimisation et dimension pédagogique des jeux d'eau pour enfants

Au-delà de leur fonction ludique et de rafraîchissement, les jeux d'eau pour enfants représentent une opportunité stratégique de sensibilisation à une utilisation responsable de l'eau.

a) Approche actuelle

- Les jeux d'eau existants intègrent-ils une dimension de sensibilisation à la consommation d'eau ?
- Des dispositifs visant à limiter le gaspillage (débit contrôlé, temporisation, recyclage) sont-ils en place ?

b) Pistes d'optimisation concrètes

La Municipalité envisage-t-elle le développement de jeux d'eau intégrant des mécanismes pédagogiques et durables tels que :

- Jeux interactifs à débit maîtrisé (activation à la demande)
- Systèmes ludiques de transport d'eau (seaux, arrosoirs, canaux)
- Parcours d'eau utiles vers des zones végétalisées ou jardins
- Intégration de la biodiversité (points d'eau pour la faune)
- Systèmes de recirculation et de récupération de l'eau

c) Bonnes pratiques

Des villes telles que Zurich, Olten, Villmergen, Diemtigtal, Copenhague ont développé des aménagements combinant jeux, pédagogie et gestion durable de l'eau.

d) Dimension éducative

Aujourd'hui, on apprend aux enfants à recycler.

Pourquoi ne pas aussi leur apprendre que l'eau est une ressource précieuse ?

Aujourd'hui, on gaspille en jouant.

Demain, on peut apprendre en jouant.

4. Vœux

Dans une logique de gestion responsable des ressources publiques, et conformément au principe selon lequel

« on ne peut pas optimiser ce que l'on ne mesure pas »,

j'émet les vœux suivants :

- Mise en place de compteurs d'eau individuels sur tous les types de fontaines, points d'eau et jeux d'enfants si ce n'est pas déjà le cas
- Établissement d'un rapport annuel de consommation
- Élaboration d'une stratégie communale d'optimisation hydrique
- Développement de solutions favorisant :
 - la réutilisation de l'eau
 - la sobriété hydrique
 - la biodiversité urbaine
- Développement de jeux d'eau éducatifs et durables
- Étude de projets pilotes multifonctionnels

5. Anticipation des enjeux et réponses

La présente interpellation tient compte des préoccupations légitimes que pourraient susciter les propositions évoquées et apporte les éléments suivants :

- Coûts et priorités : un suivi précis permet d'identifier des inefficiences et de générer des économies à moyen terme.
- Complexité : des solutions simples existent et peuvent être mises en œuvre progressivement.
- Dimension ludique : les propositions complètent l'aspect récréatif sans en réduire l'attractivité.
- Sécurité : des aménagements adaptés permettent d'intégrer les exigences de sécurité.

- Moustiques : les systèmes en circulation limitent la stagnation de l'eau.
- Pertinence : la gestion de l'eau constitue un enjeu croissant.

6. Conclusion

Dans un contexte climatique en évolution, il apparaît essentiel de poursuivre et approfondir les efforts déjà engagés par la Commune d'Écublens afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures publiques liées à l'eau.

Dans cette perspective, l'évaluation de solutions permettant d'introduire des systèmes intégrant une circulation maîtrisée ainsi qu'une réutilisation optimale de l'eau représente une opportunité concrète d'évolution.

Cette démarche vise à :

- optimiser durablement l'utilisation de l'eau ;
- valoriser davantage cette ressource au service des espaces verts, de la biodiversité et du confort urbain ;
- renforcer la résilience communale face aux épisodes de canicule et aux enjeux climatiques croissants ;
- inscrire les infrastructures publiques dans une logique multifonctionnelle, responsable et tournée vers l'avenir.

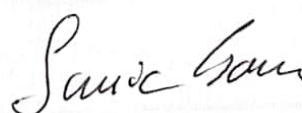
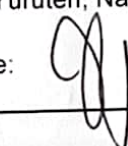
Cette approche s'inscrit pleinement dans une vision pragmatique : **mieux mesurer, mieux utiliser et mieux valoriser l'eau.**

Je vous remercie pour votre attention et reste à disposition pour approfondir cette proposition dans un esprit constructif.

Avec mes salutations respectueuses.

Nom, Prénom: Yégheh-Yürüten, Nathalie

Signature:





Conseil
communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 30.04.2026

Type :

Postulat ☐

Motion ☐

Amendement ☐

Autre (préciser) : ☒ Interpellation

Quelle stratégie pour renforcer durablement l'économie de proximité, les circuits courts, la cohésion sociale et la qualité de vie à Ecublens?

Un marché diversifié communal (alimentaire, artisanal, brocante) comme moteur de développement local durable au cœur d'Ecublens?

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

1. Introduction

Ecublens dispose d'un fort potentiel en matière de développement économique local, de cohésion sociale et de promotion des circuits courts. Notre commune bénéficie déjà de plusieurs acteurs de proximité reconnus, notamment la Ferme de Bassenges, la Ferme des Huttins, le marché de l'EPFL, ainsi que diverses initiatives locales existantes.

Toutefois, malgré ces atouts, l'offre actuelle de marché communal demeure encore limitée en visibilité, en fréquence et en structuration, alors même que les attentes de la population en matière de consommation locale, durable et conviviale ne cessent de croître.

Par ailleurs, les expériences et tentatives passées, bien qu'utiles, n'ont pas toujours permis d'atteindre pleinement les résultats espérés en matière de fréquentation ou d'ancrage durable. Ce constat invite non pas à renoncer, mais à repenser le modèle en proposant une approche plus diversifiée, attractive et adaptée aux réalités locales.

Dans un contexte marqué par :

- la nécessité de soutenir les producteurs et artisans locaux ;
- la volonté de renforcer l'attractivité du centre communal ;
- l'importance de créer des espaces de rencontre pour la population ;

- les enjeux environnementaux favorisant les circuits courts ;

le développement ou le renforcement d'un marché communal régulier représenterait une opportunité stratégique majeure pour notre commune.

Un marché structuré, modernisé et élargi pourrait notamment :

- dynamiser l'économie locale ;
- renforcer le lien social ;
- valoriser les espaces publics ;
- soutenir la durabilité environnementale ;
- améliorer l'image et l'attractivité d'Écublens ;
- diversifier l'offre grâce à la présence complémentaire d'artisans locaux, d'exposants non alimentaires, de brocantes ou vide-greniers ;
- transformer ces événements en véritables pôles de convivialité et d'animation territoriale.

2. Questions adressées à la Municipalité

Dès lors, j'interpelle la Municipalité et lui demande de répondre aux questions suivantes :

2.1.

Compte tenu du fait que certaines expériences ou tentatives passées de marchés communaux ou de proximité n'ont pas permis d'atteindre pleinement les résultats escomptés, quels enseignements la Municipalité tire-t-elle de ces précédentes démarches, et quelles nouvelles approches envisage-t-elle aujourd'hui pour développer une formule plus attractive, durable et adaptée aux attentes actuelles de la population ?

2.2.

Quels emplacements stratégiques ont été identifiés ou pourraient être envisagés (Place du Motty, secteur EPFL, Croset, autres), et la Municipalité a-t-elle étudié le potentiel particulier des sites existants de la Ferme de Bassenges et de la Ferme des Huttins comme pôles prioritaires de développement ?

2.3.

Quels partenariats pourraient être développés avec les producteurs, agriculteurs, artisans, brocanteurs, commerçants locaux ou régionaux afin de proposer une offre plus diversifiée et attractive ?

2.4.

La Municipalité envisage-t-elle d'intégrer ce projet dans une stratégie plus large de :

- dynamisation du centre communal,
- développement durable,
- mobilité douce,
- animation locale ?

2.5.

Quel serait le modèle économique envisagé pour garantir la viabilité du projet (redevances, soutien communal, partenariats, subventions) ?

2.6.

Quelles mesures seraient prévues afin de limiter les éventuelles nuisances (trafic, bruit, déchets, stationnement) ?

2.7.

La Municipalité serait-elle disposée à lancer une phase pilote ou une étude de faisabilité afin de déterminer, tester et évaluer les formats les plus adaptés (jours, horaires, fréquence, saisonnalité), en concertation avec la population, les producteurs locaux, ainsi que les exploitations de Bassenges et des Huttins ?

2.8.

Compte tenu du fait que certaines tentatives passées n'ont pas pleinement atteint les résultats espérés, la Municipalité envisage-t-elle une formule élargie, plus attractive et plus conviviale, intégrant aux côtés de l'offre alimentaire :

- des artisans locaux,
- des exposants non alimentaires,
- des brocantes ou vide-greniers,
- des animations familiales,
- des activités culturelles, saisonnières ou intergénérationnelles,

afin de transformer ces marchés en véritables espaces de vie, de rencontre et de destination pour l'ensemble de la population, tout en renforçant durablement leur attractivité et leur fréquentation ?

2.9.

La Municipalité pourrait-elle étudier la possibilité d'organiser ces marchés élargis autour des sites existants de la Ferme de Bassenges et de la Ferme des Huttins, afin de capitaliser sur leur notoriété, renforcer leur fréquentation et optimiser les infrastructures existantes ?

3. Conclusion

Face aux défis économiques, sociaux et environnementaux actuels, un marché communal renforcé, repensé dans sa forme et élargi dans son contenu, constituerait une mesure concrète, visible et bénéfique pour l'ensemble de la population.

Une approche pragmatique fondée sur :

- la valorisation des pôles existants de Bassenges et des Huttins,
- une phase pilote permettant de tester les jours, horaires et formats les plus adaptés,
- l'intégration d'artisans, d'activités non alimentaires et de brocantes,
- une consultation active des habitants, exploitants et acteurs économiques,

permettrait d'optimiser les chances de réussite tout en limitant les risques organisationnels et financiers.

Ce projet pourrait devenir un véritable levier de développement territorial, favorisant à la fois :

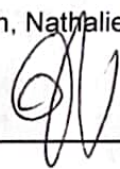
- l'économie de proximité,
- la convivialité,
- la durabilité,
- l'attractivité d'Écublens.

Par cette interpellation, il s'agit d'ouvrir une réflexion constructive, pragmatique et progressive sur les moyens de renforcer durablement la qualité de vie dans notre commune, en s'appuyant sur l'existant, en testant les solutions les plus adaptées et en développant un projet réaliste, attractif et durable pour l'ensemble de la population.

Je remercie la Municipalité de l'attention portée à cette démarche et de ses réponses.

Avec mes salutations respectueuses.

Nom, Prénom: Yéghen-Yürüten, Nathalie

Signature: 

A. Re

Samir Gornun



**Conseil
communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 30.04.2026

Type :	Postulat ☐	Motion ☐	Amendement ☐
Autre (préciser) : ☒ Voeux/Questions			
Concerne le rapport préavis 2026/04 en lien avec le plan de mobilité de la commune Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux, Question : La Municipalité dispose-t-elle d'un inventaire précis du nombre total de places de parc publiques, tant aux abords des bâtiments communaux que sur l'ensemble du territoire communal ? Quels sont les totaux? Vœu : J'exprime le vœu que la Municipalité : ► inscrive au budget 2027 une ligne spécifique dédiée à la mise en œuvre du plan de mobilité de l'administration communale, comprenant des mesures incitatives assorties d'objectifs chiffrés, afin d'en garantir le pilotage, l'évaluation et la cohérence avec les engagements du Plan de mobilité, et présente, dans un délai de 12 mois, une stratégie globale de gestion concrète du plan de mobilité. Je remercie la Municipalité de l'attention portée à ces démarches et de ses réponses. Avec mes salutations respectueuses.			
Nom, Prénom: Yégghen-Yürüten, Nathalie Signature: 			



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens, le 29.04.2026

Vœu de Julie Camba émis lors du CC 30.04.26

Sécurité et la visibilité au carrefour de la Route de la Pierre et du Chemin des Vignes

Je sou mets un vœu concernant la sécurité routière au carrefour entre la Route de la Pierre et le Chemin des Vignes, dont la visibilité est aujourd'hui particulièrement dégradée.

Tout d'abord, je sollicite une taille plus régulière des herbes hautes aux abords de ce croisement. La végétation actuelle limite fortement la visibilité pour les automobilistes, ce qui représente un réel danger, tant pour les voitures que pour les cyclistes.

Par ailleurs, je souhaite attirer votre attention sur le bac à fleurs situé dans le carrefour. La plantation de fleurs hautes nuit également à la visibilité. Il serait souhaitable d'y privilégier des plantations basses, voire de revoir son aménagement, afin de garantir un champ de vision dégagé pour tous les usagers.

Enfin, il paraît indispensable que le marquage au sol soit réalisé. À l'heure actuelle, la ligne médiane de la chaussée n'est pas tracée, tandis que la lignes cyclables l'est. Cette absence de repère entraîne un déport systématique des véhicules sur la gauche. Cette situation rend la sortie du Chemin des Vignes particulièrement compliquée et dangereuse pour les automobilistes souhaitant tourner à droite.

Ces différents points combinés créent une situation délicate et accidentogène. Une intervention sur la végétation, l'aménagement du carrefour et le marquage routier améliorerait significativement la sécurité et le confort de circulation dans ce secteur.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce vœu et reste à disposition pour toute information complémentaire.

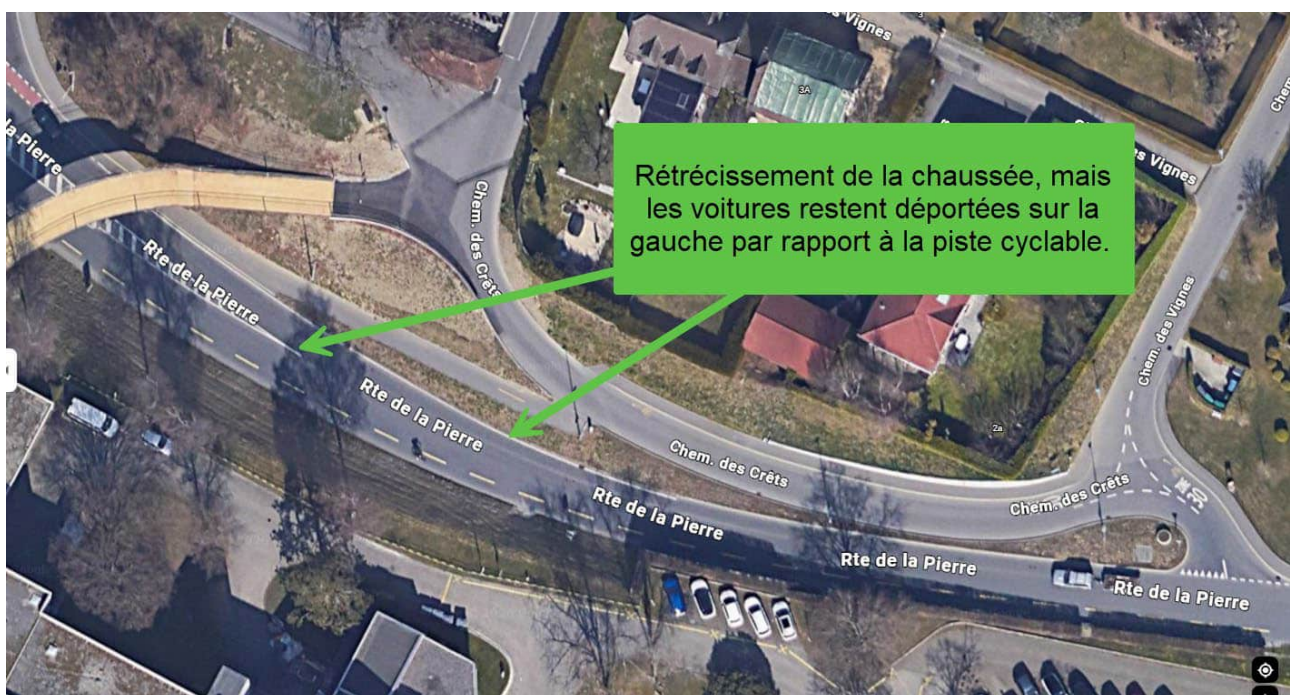
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Julie Camba



Comme vous pouvez le constater sur la photo ci-dessous, bien que celle-ci ait été prise un jour de pluie ayant légèrement tassé les herbes hautes, la moto n'est quasiment pas visible.

Il est donc facile d'imaginer qu'un vélo, le soit encore moins, ce qui représente un danger majeur pour tous les usagers de la route.





Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le

Type :

☐ Postulat

☐ Motion

☐ Amendement

☐ Autre (préciser) :



Nom, prénom :

Signature : 